

# LES DESCENDANTS DE MIGRANTS MAGHRÉBINS EN FRANCE ET TURCS EN ALLEMAGNE : DEUX TYPES DE MISE À DISTANCE SOCIALE ?

**Ingrid TUCCI**

**Presses de Sciences Po** | *Revue française de sociologie*

**2010/1 - Vol. 51**  
**pages 3 à 38**

**ISSN 0035-2969**

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2010-1-page-3.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
TUCCI Ingrid, « Les descendants de migrants maghrébins en France et turcs en Allemagne : deux types de mise à distance sociale ? »,  
*Revue française de sociologie*, 2010/1 Vol. 51, p. 3-38.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Ingrid TUCCI

## Les descendants de migrants maghrébins en France et turcs en Allemagne : deux types de mise à distance sociale ?\*

### RÉSUMÉ

Comment s'articulent la question des inégalités sociales et de leur évolution et la question des modes de participation développés par les descendants de migrants au sein de cadres nationaux spécifiques aux niveaux historique, culturel, institutionnel et structurel ? Cet article se fonde sur l'exploitation de deux grandes enquêtes (l'enquête Étude de l'histoire familiale pour la France et le Panel socio-économique pour l'Allemagne) pour montrer que les modes de participation à l'école et au marché du travail des descendants de migrants turcs en Allemagne et maghrébins en France sont contrastés. En effet, le handicap ne se cristallise pas au même moment au cours de leurs trajectoires. Les descendants de migrants turcs sont exclus dès l'école (mise à distance sociale par la relégation) alors que l'exclusion des descendants de migrants maghrébins intervient à leur entrée sur le marché du travail (mise à distance sociale par la discrimination). Après la présentation des résultats, cet article aborde dans une perspective plus théorique ces deux logiques sociales et les mécanismes qui les sous-tendent.

Dans l'analyse sociologique ou historique de l'immigration et de l'intégration des immigrants, l'Allemagne et la France ont souvent été l'objet de comparaisons (voir notamment Brubaker, 1992 ; Schnapper, 1992 ; Noiriel, 1992 ; Castles et Miller, 1993). Cet article s'inscrit dans la lignée des travaux sociologiques comparatifs qui soulignent les effets du « mode national d'intégration » sur la trajectoire des descendants de migrants (Heckmann, Lederer et Worbs, 2001 ; Crul et Vermeulen, 2003 ; Schnapper, 2007 ; Heath et Cheung, 2007). Néanmoins, rares sont les études qui procèdent à une comparaison internationale empirique « directe » fondée sur des données représentatives issues de grandes enquêtes.

Malgré une convergence, notamment sur les modalités d'acquisition de la nationalité, la France et l'Allemagne ont, de par leurs histoires nationales

\* Cet article est tiré de ma thèse de doctorat et je remercie ici Serge Paugam et Klaus Eder pour leur soutien. Merci également à mes collègues au sein du Panel socio-économique *SOEP* au *DIW* à Berlin et à ceux et celles qui, dans divers séminaires, m'ont donné des conseils, notamment aux participants du séminaire de sociologie du Lsq-Crest-Insee. Enfin, je remercie les membres du comité de rédaction de la revue pour leurs commentaires.

respectives, une conception encore relativement distincte de l'intégration nationale et de l'intégration des populations immigrées (Tucci, 2009, pp. 86-98). Cette conception nationale de l'intégration se reflète dans les modalités d'inclusion des individus dans la nation et, inévitablement, dans les mécanismes d'exclusion ou de mise à distance sociale. Les descendants de migrants dans ces deux sociétés occupent-ils donc des places différentes et, si c'est le cas, quel est le rôle joué par les facteurs institutionnels et sociostructurels ?

Cet article se propose d'aborder, à partir d'un travail empirique quantitatif, la question des *modes de participation* des descendants de migrants, en particulier maghrébins en France et turcs en Allemagne, et de montrer que les modes de participation de ces derniers renvoient à *deux types de mise à distance sociale*. Les modes de participation désignent les différentes manières qu'ont les individus de prendre part à la société sur les plans économique, social, politique et culturel. Ainsi, comme la notion d'intégration, celle de participation est multidimensionnelle. Cette recherche s'intéresse en particulier au passage au sein de l'institution scolaire et à l'accès au marché du travail, facteurs importants dans la construction du lien social. Par ailleurs, la participation renvoie à la diversité des marges de manœuvre dont disposent les individus et à la diversité des barrières qu'ils doivent lever pour prendre part entièrement à la société. Enfin, elle contient une idée d'action de l'individu : elle sous-entend que ce dernier non seulement connaît les règles du jeu mais aussi qu'il est autorisé à y prendre part. En utilisant le concept de modes de participation, il est ainsi possible de mettre au jour les barrières existant notamment sur les plans institutionnel et structurel.

Cet article complète les analyses récentes sur l'intégration des immigrés (Safi, 2006, 2007 ; Silberman et Fournier, 2007 ; Kalter et Granato, 2007) : en portant sur les descendants des immigrés, la comparaison internationale permet d'approfondir la question de l'influence des institutions, de la structure sociale et des représentations sur la façon dont ces derniers participent à la société. De plus, elle permet d'aborder aussi la question de la séquence des mécanismes d'exclusion en montrant au moyen de données empiriques que les descendants de migrants ne sont pas mis à distance au même moment dans leurs parcours.

Après une première section destinée à apporter quelques repères historiques et démographiques, et après avoir défini les concepts utilisés et exposé le cadre théorique dans lequel cette recherche s'inscrit, cet article propose une analyse des variations franco-allemandes aux niveaux structurel et institutionnel et présente les résultats portant sur les inégalités de degré de réussite à l'école et de participation au marché du travail. Les résultats issus de l'exploitation de deux grandes enquêtes (le Panel socio-économique allemand [SOEP] et l'enquête Étude de l'histoire familiale de l'Insee) montrent que les descendants des migrants dans chaque pays ne font pas face aux mêmes difficultés dans leurs parcours. Au regard de cette différence, il est possible de dévoiler deux logiques sociales par lesquelles les descendants des migrants maghrébins en France et turcs en Allemagne sont mis à distance de certaines

positions : une mise à distance sociale par la relégation en Allemagne et par la discrimination en France. La dernière section revient ainsi dans une perspective plus théorique sur ces deux types de mise à distance sociale.

## Repères historiques et démographiques

L'Allemagne et la France sont deux grands pays d'immigration au sein de l'Union européenne. Néanmoins, alors que l'Allemagne reste un pays d'émigration jusqu'à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la France devient un grand pays d'immigration dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les Trente Glorieuses donneront à l'immigration vers la France un élan considérable, entraînant la mise en place d'un système de recrutement de la main-d'œuvre étrangère. Les immigrés originaires des trois pays du Maghreb (Maroc, Tunisie et Algérie) et les immigrés de la péninsule ibérique forment alors, ensemble, les groupes de travailleurs immigrés les plus importants. En Allemagne, la relance de l'économie devient un objectif prioritaire après la Seconde Guerre mondiale et, comme en France, le besoin de main-d'œuvre s'accroît. En 1955, le premier contrat de recrutement de travailleurs étrangers est signé avec l'Italie, suivent l'Espagne et la Grèce en 1960, la Turquie en 1961 et, enfin, la Yougoslavie en 1968. Des accords ont également été signés avec le Maroc en 1963, le Portugal en 1964 et la Tunisie en 1965, mais ils ont eu moins d'impact, la majorité de l'émigration de ces trois pays ayant été dirigée vers la France (Simon, 1991). Le choc pétrolier de 1973 et l'installation de la crise entraînent un arrêt direct de l'immigration : en novembre 1973 pour l'Allemagne et en juillet 1974 pour la France (1). L'arrêt du recrutement ne provoque pas l'arrêt complet de l'immigration dans les deux pays. À partir des années 1990, l'Allemagne connaît deux autres grandes vagues d'immigration : avec l'effondrement du bloc de l'Est, des centaines de milliers de rapatriés allemands (*Spät-/Aussiedler*) (2) rentrent en l'Allemagne. Parallèlement, elle accueille des centaines de milliers de réfugiés venant des États de l'ex-Yougoslavie. L'immigration vers la France, quant à elle, se diversifie (Safi, 2007) et, comme en Allemagne, l'immigration du travail se transforme en une immigration familiale, de telle sorte qu'aujourd'hui les populations immigrées et issues de l'immigration représentent une part importante de la population de ces deux pays.

(1) La France annonce l'arrêt de l'immigration quelques mois après la proclamation de l'arrêt de l'émigration par le gouvernement algérien. À cette époque, on assiste à une vague d'attentats xénophobes dont les Algériens sont la cible.

(2) Les (*Spät-/Aussiedler*) sont les personnes d'origine allemande qui ont vécu pendant des années dans les pays de l'ancien bloc de l'Est et qui du fait de leur origine « ethnique »

allemande bénéficient d'une « réintégration » quasi automatique dans la nationalité allemande à leur retour (article 116 de la Constitution). Les rapatriés allemands sont confrontés, eux aussi, à des problèmes sur le marché du travail, même si une partie d'entre eux sont hautement qualifiés et ont une bonne connaissance de l'allemand. Les pays de provenance les plus importants sont l'ancienne Union soviétique, la Roumanie et la Pologne.

L'évaluation du nombre de descendants de migrants est difficile en Allemagne comme en France. Pendant longtemps, l'appareil statistique allemand ne distinguait qu'entre « étrangers » et « Allemands ». En 2005, les informations sur le pays de naissance, la naturalisation de l'enquêté et sur le pays de naissance des parents ont été introduites dans l'enquête du *Mikrozensus*, dévoilant ainsi un nombre important de personnes immigrées ou « issues de l'immigration » (*Personen mit Migrationshintergrund*). D'après les chiffres du *Mikrozensus*, le nombre de personnes immigrées ou issues de l'immigration est deux fois plus élevé que le nombre d'étrangers : 15,3 millions contre un peu plus de 7 millions d'étrangers (Statistisches Bundesamt, 2007). Sur les 4,3 millions de personnes qui n'ont pas immigré mais sont « issues de l'immigration », 1,7 million sont de nationalité étrangère. Les 2,6 millions restants comprennent les enfants des rapatriés allemands et les personnes nées en Allemagne et naturalisées. La communauté turque est la plus importante, et plus du tiers des étrangers de nationalité turque sont nés en Allemagne (un peu plus de 600 000). Les descendants des migrants d'Europe du Sud, notamment d'origines italienne et grecque, forment le deuxième plus grand groupe de descendants de migrants.

L'évaluation du nombre de jeunes dits issus de l'immigration en France au moyen de la statistique publique est également difficile puisque, lorsqu'ils sont nés en France, le pays d'origine des parents ne suffit pas à les identifier dans les enquêtes de façon vraiment adéquate. À partir de l'enquête Étude de l'histoire familiale, Simon (2003) estime le nombre total de descendants d'immigrés en 1999 à 4,6 millions : 29 % sont d'origine maghrébine, 21 % d'origine italienne et 11 % d'origine espagnole. Le devenir des descendants des immigrés est aujourd'hui au cœur des préoccupations politiques et, contrairement à l'Allemagne, la question de la prise en compte de la diversité culturelle, aussi bien politique que statistique, et de la reconnaissance de cette dernière suscite régulièrement des débats scientifiques houleux en France (3).

Les descendants des migrants maghrébins en France et turcs en Allemagne sont au cœur de cette recherche pour plusieurs raisons : ils sont respectivement majoritaires parmi les descendants de migrants, ont pour la plupart une origine sociale ouvrière et sont issus d'une vague migratoire d'une ancienneté similaire. Leurs parents ont immigré dans le cadre d'une immigration du travail et ont en commun leur position relativement basse dans la hiérarchie sociale. Par ailleurs, notamment du fait de la confession musulmane d'une grande partie d'entre eux, les discours les concernant se rejoignent d'une certaine manière. En effet, par l'histoire de l'immigration de leurs parents et par leur appartenance culturelle et religieuse, ils sont souvent en proie à tous les soupçons et considérés comme des « éléments perturbateurs » (Gomolla et Radtke, 2002 ; van Zanten, 2006). Enfin, ils appartiennent aux minorités dites

(3) On pense ici en particulier à la polémique qui a divisé les démographes au milieu des années 1990, dont Tribalat et Le Bras, et, il y a encore peu de temps de cela, au débat sur les statistiques ethniques qui a

entraîné la publication de deux pétitions défendant des positions différentes sur le sujet. Voir *Libération* du 23 février 2007, *Le Monde* du 13 mars 2007 et le dossier-débat de la *Revue française de sociologie*, 2008, 49, 1.

visibles et sont souvent victimes de discriminations (Goldberg, Mourinho et Kulke, 1996 ; Cediey et Foroni, 2007).

### **Le devenir des descendants de migrants : approches théoriques et logiques sociales**

En Europe surtout, les thématiques de l'histoire de l'immigration et de la conception de l'intégration ont fait l'objet de différents travaux comparatifs qui ont mis en avant l'influence de l'histoire de la genèse des États-nations, des politiques d'immigration et d'accès à la citoyenneté ou encore du lien entre l'État et les communautés sur la façon dont les migrants et leurs enfants participent à la société dans laquelle ils se sont installés (voir Brubaker, 1992 ; Lapeyronnie, 1993 ; Schnapper, 1992 ; Kastoryano, 1996 ; Favell, 2001 ; Heckmann, Lederer et Worbs, 2001) (4). Chaque cadre national constitue ainsi une structure d'opportunités et de contraintes pour les immigrés et leurs descendants qu'il convient d'étudier dans le cadre d'une sociologie comparée de l'immigration. L'étude de l'influence du cadre national peut révéler par ailleurs comment les inégalités ethniques sont transmises d'une génération à l'autre, prenant la forme d'une discrimination ethnique ou raciale (Thomson et Crul, 2007, p. 1027). Pour aborder la question des modes de participation des descendants de migrants en France et en Allemagne, et avant d'introduire le concept de mise à distance sociale, il est important de revenir sur les approches théoriques portant sur les descendants de migrants et de préciser le concept de modes de participation.

#### ***Nouvelles approches théoriques***

Selon la tradition assimilationniste néoclassique dont Alba et Nee (2003) sont les représentants aujourd'hui, il existe au sein de chaque société un noyau culturel et institutionnel qui agit comme une force centripète sur les immigrés et leurs descendants, quelle que soit leur origine. Avec le temps et après plusieurs générations, les populations immigrées suivront la voie de l'assimilation et deviendront invisibles dans la « société d'accueil ». L'existence d'un tel noyau culturel commun est cependant remise en question par

(4) Notons ici que les modèles théoriques développés en France et en Allemagne n'abordent pas l'intégration de la même façon. En effet, alors que les sociologues français se penchent sur le rôle de l'État et de la nation dans le processus d'intégration des immigrés (Schnapper, 1994) ou encore sur les rapports de domination découlant de l'immigration (Sayad, 1999 ; Guenif-Souillamas, 2006), les sociologues allemands s'appuient sur les cycles

d'assimilation développés par les sociologues américains conçus comme une succession d'étapes (Hoffmann-Nowotny, 1973 ; Esser, 1980). Par ailleurs, le choix lexicologique est le reflet des approches nationales de la présence des immigrés. Les sociologues allemands parlent encore d'assimilation. En revanche, les sociologues français utilisent de moins en moins ce terme qui comporte un aspect péjoratif en raison de l'histoire coloniale.

certaines sociologues, notamment par Portes (2005) et Zhou (1997). Selon eux, la diversité culturelle est une réalité sociale qui, sous l'effet de la complexité de la société américaine et des inégalités qui la caractérisent, produit une assimilation segmentée (*segmented assimilation*). Ainsi, la question centrale est de savoir dans quel segment de la société les immigrés et leurs descendants sont incorporés et quelles formes objectives et subjectives prend leur participation.

Dans l'approche de l'assimilation segmentée, trois parcours (*paths of incorporation*) sont possibles : une assimilation économique rapide accompagnée d'une persistance des valeurs communautaires, une intégration à la classe moyenne et une acculturation et, enfin, une assimilation vers le bas (*downward assimilation*). Cette dernière est caractérisée par une acculturation et une appartenance à l'*underclass* (Portes et Zhou, 1993 ; Portes et Rumbaut, 2006) (5). Dans un article récent, Waldinger et ses collègues (2007) formulent une autre hypothèse relative à l'assimilation de la « seconde génération ». Partant de l'observation empirique que la pauvreté touchant les latinos aux États-Unis est en réalité plus liée au problème des travailleurs pauvres au sein de cette population qu'à leur détachement complet du marché du travail, les auteurs formulent l'hypothèse d'une incorporation des descendants des immigrés mexicains au sein de la classe des travailleurs précaires (6) (*working class*) avec une persistance des inégalités par rapport aux natifs américains. La thèse de Waldinger complète en quelque sorte l'approche de l'assimilation segmentée en tenant compte des inégalités qui existent sur le marché du travail. Ainsi, les descendants de migrants ne suivent pas tous la voie de l'assimilation, leur trajectoire et leurs stratégies dépendent bien plus de la structure du marché du travail, de leur milieu de socialisation et de leur capacité à mobiliser certains réseaux.

### **Facteurs explicatifs de la diversité des modes de participation**

Compte tenu de l'aspect normatif caractérisant le concept d'intégration et du fait qu'il est souvent utilisé pour désigner uniquement les populations immigrées ou « issues de l'immigration », il semble plus approprié de partir de l'idée que l'intégration des descendants des immigrés passe par leur participation aux différentes sphères de la société. Le concept de participation a une dimension politique, sociale et économique. La participation passe, entre autres, par l'acquisition d'un certain capital culturel et par le travail, l'exercice d'une profession. Ces dimensions sont celles qui seront analysées dans cet article. La question n'est pas ici de savoir si les descendants des immigrés sont intégrés ou non ; il s'agit bien plus d'identifier les segments de la société

(5) On peut ici poser la question de l'existence d'une *underclass* dans les sociétés européennes et donc de la transférabilité de cette approche au contexte européen.

(6) Waldinger et ses co-auteurs emploient

le terme *working class*, traduit ici par « classe des travailleurs précaires » étant donné qu'il ne s'agit pas de la classe ouvrière mais bien plus d'une classe caractérisée par une forte instabilité et une faible qualité de l'emploi.

auxquels ils participent en réponse à la fois aux opportunités et aux contraintes que présente le cadre national dans lequel ils évoluent.

En se fondant sur l'approche de l'assimilation segmentée (Portes et Zhou, 1993), deux facteurs pourraient affecter les modes de participation des immigrants et de leurs descendants : leurs ressources et leur degré de vulnérabilité. Les descendants de migrants au cœur de cette recherche ont en commun leur origine sociale ouvrière. Aux ressources liées à cette origine et donc au capital dont disposent les enfants d'immigrés, sous ses trois formes, vient se superposer un capital symbolique qui, lorsqu'il est négatif, entraîne une dévaluation des autres espèces de capital (Bourdieu, 1983). Cette dévaluation est étroitement liée aux stratégies d'inclusion et d'exclusion symbolique, à l'œuvre dans chaque société. Comme le soulignent Eder *et al.* (2004), l'exclusion qui s'opère par un mécanisme symbolique de démarcation entre les groupes est aujourd'hui un facteur indépendant au sein de la structure sociale. Il existe une logique de handicap, fruit de l'exclusion symbolique et venant renforcer l'exclusion sociale (7). Alors que le capital symbolique et le pouvoir qui lui est associé jouent un rôle prépondérant dans les relations interethniques et dans la façon dont les agents se perçoivent et perçoivent le monde social, cette forme de capital n'est que peu prise en compte dans les approches théoriques de l'intégration des descendants des immigrants. Ce manque est certainement lié au fait qu'il est particulièrement difficile, au moyen de données empiriques et de méthodes quantitatives, d'analyser la façon dont les divisions symboliques influencent la trajectoire des individus (8). Le capital symbolique négatif qui caractérise certains descendants de migrants renforce leur vulnérabilité et provoque une dévaluation de leurs ressources.

Par ailleurs, le contexte politique et économique dans lequel les descendants de migrants évoluent est également décisif. Gans (1992) s'interroge notamment sur l'effet des mutations structurelles et économiques sur le destin des « secondes générations ». Le déclin de la « seconde génération » (*second generation decline*) est le scénario pessimiste qui pourrait caractériser une grande partie des descendants des nouveaux immigrants aux États-Unis (9). Ce scénario met en avant les attentes professionnelles et les déceptions de ces derniers. En effet, les enfants de migrants, aspirant à d'autres emplois que ceux qu'occupaient leurs parents, vont être particulièrement touchés par le chômage s'ils ne trouvent pas un emploi adéquat sur le marché du travail ou n'ont pas le moyen de trouver refuge dans une niche économique.

(7) Pour les auteurs, les médias constituent un canal de transmission de ce pouvoir symbolique et de schèmes de perception qui, ensuite, font partie intégrante de la culture objectivée (Eder *et al.*, 2004, p. 32).

(8) On renverra ici le lecteur à la littérature sur les divisions symboliques et la dimension ethnique de ces dernières, *symbolic and ethnic boundaries*, ainsi que sur les conditions de leur émergence, *ethnic boundary making* (voir, entre autres, Alba, 2005 ; Pachucki, Pendergrass et

Lamont, 2007 ; Wimmer, 2008a, 2008b, 2008c). Pour un test empirique fondé sur l'exploitation des données de l'*European social survey* de la configuration des divisions symboliques par rapport aux immigrants en Europe, voir Bail (2008).

(9) Les États-Unis ont connu deux vagues d'immigration et l'article de Gans (1992) porte sur les enfants des immigrants de la seconde (à partir des années 1960).



Que signifie donc l'émergence d'un contexte sociétal difficile, en Allemagne comme en France, pour les descendants des immigrés en particulier, puisque leur parcours et leur positionnement au sein de la structure sociale sont dictés par un héritage social, ouvrier, qui les distingue de la majorité des jeunes natifs et, pour certains, par un capital symbolique souvent négatif ? Dans quelle mesure les contextes allemand et français représentent-ils dans le domaine structurel des contextes variés pouvant mener à des modes de participation variés ?

### *Mise à distance sociale : processus et mécanismes*

La distance sociale qui caractérise la relation entre des individus ou des groupes d'individus appartenant à des communautés historiques distinctes et leur nouvelle société d'appartenance ne disparaît pas avec les générations : le stigmatisme lié à la race, la nation et la religion, qualifié de « tribal » par Goffman (1975), se transmet de génération en génération, comme par « contamination ». Bogardus (1930, 1933) voyait déjà dans l'héritage culturel et la couleur de peau une source des difficultés rencontrées par les descendants de migrants, qui ne sont que partiellement acceptés par les natifs. Pour lui, il s'agissait de la dernière phase du cycle d'assimilation. Le concept de mise à distance sociale utilisé dans le présent article met l'accent sur le fait que les institutions, entre autres, peuvent produire certains types de divisions qui joueront dans la production des inégalités sociales (Wimmer, 2008c). Il décrit de manière plus appropriée le processus de démarcation que le concept d'exclusion. Alors que ce dernier renvoie à une position en dehors de la société (les exclus ne sont nulle part), la mise à distance sociale conçoit les individus comme des membres de la société mis à l'écart de manière plus ou moins prononcée. Si les institutions, par les divisions qu'elles peuvent créer, sont à la source d'un certain ordre social, la mise à distance en tant que pratique n'étant pas nécessairement consciente peut permettre aux individus de maintenir cet ordre. La mise à distance sociale renvoie donc également à l'idée de préjudice : « *a sort of spontaneous conservation which tends to preserve the social order and the social distances upon which that order rests* » (Park, 1924, p. 344).

Le concept de distance sociale est au cœur du travail de Shibutani et Kwan (1965). Pour ces sociologues, influencés par la théorie de l'interactionnisme symbolique de Mead, la façon dont un individu est traité dans la société et la place qu'il prend en son sein dépendent plus de la manière dont il est défini que de ce qu'il est réellement (*ibid.*, p. 27). Ainsi, l'analyse des différentes formes de stratification sociale, *i.e.* la façon dont les individus ou certains groupes sont positionnés ou ordonnés au sein d'une société, permet d'étudier les conditions d'émergence de ce qu'ils appellent la « ligne de couleur », *color line*, et qu'ils définissent comme suit : « *An invisible wall, consisting of a set of common understandings concerning proper conduct. Objections that someone is acting improperly imply a set of norms as to what constitutes his*

*rights vis-à-vis other people. There are unwritten rules – and sometimes written ones as well – as to what is appropriate for people of each sort.* » (*ibid.*, p. 28).

La production de « frontières » renvoie à la relation à l'Autre entretenue au sein de chaque nation par le biais de facteurs institutionnels et/ou symboliques qui lui sont propres. Ces facteurs institutionnels et symboliques sont étroitement liés. Mais, selon Eder *et al.* (2004), l'exclusion par la production de frontières symboliques est devenue un facteur autonome de la structure sociale des sociétés modernes. Comme le note Alba, le concept de *boundaries* peut permettre d'analyser l'assimilation et l'exclusion des immigrés et de leurs descendants dans différentes sociétés. Dans sa comparaison des types de *boundaries* qui caractérisent la situation des descendants de migrants turcs en Allemagne, maghrébins en France et mexicains aux États-Unis, Alba (2005) identifie la religion, et également la citoyenneté pour l'Allemagne, comme facteurs de production d'une « frontière claire » (*bright boundary*) (10), alors que la race joue un rôle important dans la production des divisions aux États-Unis.

Cet article se propose donc d'analyser les modes de participation des descendants de migrants turcs en Allemagne et maghrébins en France en particulier, et d'identifier et conceptualiser les logiques sociales à l'œuvre lorsqu'il s'agit de la production d'inégalités dites « ethniques ». Une hypothèse centrale est que les modes de participation de ces deux groupes renvoient à deux processus de mise à distance sociale qui sont le produit d'un entremêlement de mécanismes structurels, institutionnels, et dans une certaine mesure symboliques, propres à chaque société d'immigration. Chaque type de mise à distance sociale émane d'un cadre national qu'il convient d'analyser maintenant de manière plus approfondie avant de présenter et d'interpréter les résultats.

## Deux nations... deux espaces d'opportunités et de contraintes

L'analyse comparative s'appuie sur l'approche de l'assimilation segmentée selon laquelle les modes d'incorporation des immigrés et de leurs enfants (Portes et Zhou, 1993) sont le produit d'un complexe formé par : 1) les relations entre le pays d'origine et le pays d'immigration, 2) la structure de la communauté co-ethnique et 3) l'état de l'économie dans le pays d'immigration. Après avoir approfondi les variations franco-allemandes de ces dimensions, une dimension institutionnelle, politique, sera ajoutée.

En ce qui concerne le premier point, l'histoire de la colonisation qui caractérise la France a sans aucun doute bien plus marqué les relations interethniques

(10) En revanche, une *boundary* est floue, *blurred*, lorsque les individus sont situés à un endroit ambigu ou indéterminé par rapport à

cette dernière. Le type de frontière, *bright* ou *blurred*, influence par ailleurs le processus d'assimilation (Alba, 2005).

et les rapports intergroupes émanant de l'immigration. Concernant la structure de la communauté co-ethnique, contrairement à la communauté turque en Allemagne surreprésentée au sein de la population musulmane, la communauté maghrébine de France regroupe différentes origines nationales, ce qui explique entre autres qu'elle n'exerce pas la même force « centripète » (Galembert, 2005). Par ailleurs, la connotation sociale de l'« identité maghrébine » en France se distinguerait de la connotation plus culturelle et nationale de l'« identité turque » en Allemagne (Kastoryano, 1996, p. 124). La dimension *institutionnelle et politique* est particulièrement importante puisqu'elle englobe non seulement les conceptions politiques de l'intégration nationale, notamment les modalités d'acquisition de la nationalité, mais aussi les pratiques sociales et les représentations face à l'immigration et aux personnes issues de l'immigration.

### *Contextes institutionnel et structurel*

Si les identités des groupes se forment sous l'effet de leur interaction et du contexte dans lequel ils évoluent, la conception nationale de l'intégration peut jouer un rôle dans le processus d'autodéfinition des individus et des groupes. Partant de l'hypothèse que les politiques d'intégration ont un effet sur l'expression identitaire des immigrés et de leurs enfants et sur la formation des communautés, Kastoryano (1996) montre par exemple que la minorité turque en Allemagne construit son identité en référence à l'État turc, alors que les immigrés maghrébins en France construisent leur identité en opposition et en relation à l'État français. L'intégration est conçue en France comme le lien direct entre l'État et l'individu et il s'agit d'un modèle ancré sur les droits individuels, alors que, dans le cas de l'Allemagne, le modèle d'intégration est plus différentialiste, dans le sens où les communautés sont considérées comme des interlocuteurs légitimes (Entzinger, 1999). Par conséquent, dans le modèle allemand, la formation de communautés ethnoculturelles est plus facile et légitimée alors que le modèle français favorise l'identification aux valeurs nationales, unissant les individus dans la nation, et ne considère pas en principe les groupes ethniques, religieux ou culturels comme des interlocuteurs (11). En privilégiant le rapport aux communautés, l'État allemand permet aux immigrés de trouver dans leur communauté d'origine les ancrages nécessaires à leur construction identitaire. Le soutien des réseaux ethnoculturels et des économies dites « ethniques » est d'ailleurs un objectif formulé explicitement dans le nouveau Plan national d'intégration allemand (Groenemeyer, 2006). Même si une convergence sur cette dimension peut être observée, des différences entre la France et l'Allemagne persistent. Deux institutions, au cœur de la thématique de la participation des descendants de migrants, sont révélatrices de ces variations : la citoyenneté et l'école (Tableau I).

(11) Malgré tout, la création du Conseil français du culte musulman témoigne d'un changement de politique dans ce domaine.

TABLEAU I. – *Quelques différences institutionnelles entre la France et l'Allemagne*

	France	Allemagne
Citoyenneté	Droit du sol depuis 1889	Droit du sol introduit avec la réforme de 2000
Conception de l'intégration	« Société intégrée » Laïcité, universalisme	« Individu intégré » Différentialisme, universalisme
Politique d'intégration	« Universelle »	« Ciblée »
École/Système éducatif	Enfants scolarisés tôt et orientés tard Collège unique « 80 % d'une génération au bac »	Enfants scolarisés tard et orientés tôt Système tripartite Formation professionnelle valorisée

En ce qui concerne la citoyenneté, le droit du sol, particulièrement important pour les descendants de migrants, n'a été introduit dans la législation allemande qu'en 2000 avec la réforme du droit sur la nationalité, alors qu'il existe en France depuis 1889, ce qui a permis à des millions de jeunes nés de parents étrangers de devenir Français de manière quasi automatique à leur majorité (12). L'école, quant à elle, est un pilier central de l'intégration nationale en France. Elle est organisée dans l'optique de la construction de la citoyenneté politique. En Allemagne, l'éducation repose sur le devoir parental et sur l'individualité. L'expérience du national-socialisme pourrait expliquer pourquoi l'Allemagne, après la Seconde Guerre mondiale, a rejeté l'idée d'un État interventionniste dans le domaine de l'éducation. En revanche, fondée sur la laïcité, l'école française refuse toute expression des particularismes en son sein. Les jeunes apprennent donc très tôt que la culture et la religion ont leur place dans la sphère privée. De fait, en vertu de la laïcité, prônée en France depuis 1905, l'enseignement des religions n'est pas autorisé dans les écoles publiques (13). À l'opposé, l'Allemagne est le seul pays européen où l'enseignement de la religion confessionnelle est ancré dans la Constitution. La prise en compte de la diversité religieuse et culturelle au sein du système scolaire allemand témoigne du caractère plus particulariste de la conception de l'intégration dans ce pays. Celle-ci facilite le maintien des communautés culturelles et religieuses dans la société allemande, tout en déplorant leur existence lorsqu'il s'agit de la communauté turque.

Considérer l'école comme un outil d'intégration ne doit cependant pas faire oublier que, de par son fonctionnement, elle produit aussi des inégalités. Étant donné que les écoles française et allemande ne fonctionnent pas de la même façon, il est possible qu'elles ne produisent pas les « mêmes » inégalités.

(12) Mis à part dans les années 1993 à 1998 lorsqu'une manifestation de volonté était devenue obligatoire.

(13) Cependant, il existe en France des écoles privées de confessions catholique, juive ou protestante qui bénéficient du soutien de l'État. Le deuxième collège et lycée musulman

de France a notamment ouvert ses portes à Lyon en mars 2007. Le fait qu'il n'y ait pas eu pendant longtemps d'école privée islamique en France peut également s'expliquer par le manque d'organisation et de cohésion interne au sein de cette communauté.

La France et l'Allemagne n'ont pas démocratisé leur école de la même manière, en dépit d'objectifs similaires. L'expansion scolaire a engendré en France la création du *collège unique* en 1975, regroupant les élèves de toutes les origines sociales dans un même type d'établissement. L'objectif fixé par le ministre français de l'Éducation, Jean-Pierre Chevènement, dans les années 1980 de mener « 80 % d'une génération au bac » ne traduit pas uniquement le souhait de respecter le principe d'égalité des chances mais aussi la nécessité croissante, du fait de l'évolution des moyens de production, de former une génération capable d'occuper des emplois plus qualifiés. La démocratisation scolaire en Allemagne a été accompagnée par le renforcement des *Realschulen* et, dans une certaine mesure, des *Gymnasien* (lycées) par rapport aux *Hauptschulen* (14), les détenteurs d'un diplôme de la *Hauptschule* ne pouvant pas être orientés vers les lycées (15). Même si l'Allemagne a elle aussi tenté de réformer son système d'éducation, la part de ceux qui ont un diplôme de niveau tertiaire parmi les 25 à 34 ans a stagné à environ 22 % entre 1991 et 2002, alors qu'elle a augmenté en France, passant de 20 % à 37 % (Tableau II).

La scolarisation est obligatoire dans les deux pays à partir de six ans, mais les enfants sont traditionnellement scolarisés assez tôt en France. Ils entrent à l'école maternelle dès l'âge de deux ans et demi ou trois ans, alors qu'il y entrent en Allemagne en général à l'âge de six ans. De plus, dans les écoles maternelles, *Kindergärten*, l'accent est davantage mis sur l'aspect ludique que sur l'apprentissage systématique de la langue, de la lecture et de l'écriture. La mission d'apprentissage des écoles maternelles françaises est plus clairement définie. Ensuite, à l'âge de 12 ans, les élèves sont orientés vers différents cursus en Allemagne, alors qu'ils le sont en France à l'âge de 15 ans. Cette orientation précoce en Allemagne est pour beaucoup de descendants de migrants la source d'un double handicap. Les jeunes qui ne peuvent pas recevoir de soutien de leurs parents – ces derniers appartiennent souvent aux classes sociales les plus basses et ne maîtrisent pas assez bien la langue allemande – auront du mal à rattraper les autres élèves en si peu d'années (16). Enfin, le système d'apprentissage en alternance, *duale Ausbildung*, constitue la force du système éducatif allemand étant donné que les apprentis sont en lien direct avec les entreprises censées se mobiliser pour créer des postes d'apprentissage – la tendance est cependant à la baisse depuis quelques années (Bundesministerium für Bildung und Forschung, 2006a, p. 85). La formation professionnelle ne représente pas,

(14) Le système allemand est qualifié de tripartite en raison de l'existence de ces trois cursus. Les *Hauptschulen* et *Realschulen* délivrent des titres scolaires vers l'âge de 15 ou 16 ans et, en général, le passage par ces filières conduit à la poursuite d'une formation dans le cadre du système de formation professionnelle.

(15) Le fait par exemple que les écoles secondaires de haut niveau (*Realschule* et *Gymnasium*) ne proposaient pas pendant longtemps de cours de langue allemande a eu pour effet une orientation quasi automatique

des jeunes nés de parents immigrés vers les *Hauptschulen*, qui sont en effet les seules à proposer une mise à niveau linguistique (Gomolla et Radtke, 2002).

(16) La question du faible niveau d'allemand parmi les descendants de migrants turcs fait souvent partie des premières explications de l'échec scolaire de ces derniers. N'étant pas en mesure de tester cette hypothèse pour les deux pays, nous nous attacherons à souligner les facteurs sociaux, individuels et institutionnels.

comme c'est le cas en France, une voie de garage : le lien fort entre système de formation et marché du travail est particulièrement prometteur pour les jeunes à la recherche d'un emploi.

En ce qui concerne la dimension structurelle, les processus de désindustrialisation, de tertiarisation, le chômage et la précarisation des emplois créent un nouvel espace des possibles pour les individus tout en instaurant de nouvelles contraintes. Même si la France et l'Allemagne ne sont pas épargnées par ces évolutions, ces deux pays n'en gardent pas moins leurs spécificités : forte désindustrialisation en France (associée à un fort déclin du syndicalisme ouvrier français) (17), part plus élevée de jeunes qui suivent une formation professionnelle en Allemagne et plus grande part de jeunes diplômés du tertiaire en France (18), taux de chômage des jeunes relativement moins élevé en Allemagne (Tableau II).

TABLEAU II. – *Quelques différences structurelles entre la France et l'Allemagne (en %)*

	France	Allemagne
Évolution de l'emploi industriel entre 1965 et 2004*	- 25	- 14
Part des élèves dans la filière professionnelle de l'enseignement secondaire supérieur (2006)**		
Femmes	49	53
Hommes	49	65
Part des diplômés du tertiaire parmi les 25 à 34 ans (2002)***	37	22
Taux de sortie de l'université sans diplôme (2004)****	41	30
Taux de chômage des moins de 25 ans (2007)*****	19	11
Dans les sept années suivant la sortie du système éducatif*****		
Durée moyenne de chômage des sortants (en mois)	13	7
Part des personnes ayant connu...		
– aucune période de chômage	37	55
– une période de chômage	28	21
– au moins deux périodes de chômage	35	25

Sources : \* Ocde (2004a), \*\* Eurostat, \*\*\* Ocde (2004b, 2005), \*\*\*\* Bundesministerium für Bildung und Forschung (2006a), \*\*\*\*\* Eurostat, \*\*\*\*\* Quintini, Martin et Martin (2007). Données tirées de l'exploitation du panel Européen des ménages (*European community household panel [ECHP]*).

L'ensemble de ces facteurs influence le destin des descendants de migrants et, compte tenu des différences entre la France et l'Allemagne, les modes de

(17) La France a en effet l'un des plus bas taux de syndicalisation en Europe ; il est trois fois moins élevé qu'en Allemagne : 9 % contre 29 % (Cadiou, Guichard et Maurel, 2000).

(18) Le fait que les descendants des immigrés aient plus facilement accès aux diplômes universitaires en France qu'en

Allemagne ne doit pas faire oublier les inégalités qui existent au sein même de l'univers académique français (accès aux grandes écoles par exemple et ségrégation urbaine scolaire). De plus, le taux de sortie sans diplôme de l'université est nettement plus élevé en France qu'en Allemagne (Tableau II).

participation des descendants de migrants en termes d'éducation, d'accès à l'emploi et de positionnement sur le marché du travail ne peuvent qu'être contrastés.

### **Représentations collectives**

Les *représentations collectives du phénomène migratoire* agissent comme une « déterminante invisible » qui vient structurer les parcours des descendants de migrants, en particulier de ceux et celles les plus associés à l'émergence des problèmes sociaux : les jeunes d'origine maghrébine en France et d'origine turque en Allemagne (19). En effet, le caractère symboliquement négatif qui pèse sur le phénomène migratoire et sur les familles immigrées ne s'arrête pas à la première génération. Comme le note Sayad, les descendants de migrants, « contrairement aux apparences, [...] occupent dans le champ des rapports de force symboliques une position encore plus dominée que la position de leurs parents : en effet, à l'inverse de l'immigré traditionnel qui pouvait encore se donner l'illusion d'être "hors jeu" et d'ignorer le processus même de la stigmatisation, ils ne peuvent quitter la partie dans laquelle ils sont engagés, ni même feindre de n'être point concernés. » (Sayad, 1999, p. 361).

Un élément décisif des processus de démarcation entre groupe majoritaire et groupe minoritaire est lié à ce que l'on peut appeler « l'héritage de l'immigration ». Le passé migratoire familial est au cœur de l'histoire des jeunes nés de parents immigrés et c'est en partie cette caractéristique qui les rend particulièrement vulnérables. L'histoire qui lie la Turquie et l'Allemagne n'est pas marquée par les souffrances liées à la colonisation. Compte tenu des répercussions psychologiques de la guerre d'Algérie sur les immigrés algériens et l'état de marginalisation de ces derniers au sein de la société française, leurs enfants ont plus de difficultés à se construire une identité positive. Beaud et Pialoux (2003) voient dans cet héritage une transmission du souvenir de la domination culturelle et de l'humiliation sociale. Il est d'ailleurs intéressant de constater que les termes utilisés pour pointer du doigt l'altérité sont plus nombreux dans un pays que dans l'autre. Pour la France, Schumann (2002, pp. 365-370) n'énumère pas moins de sept termes servant à désigner les enfants des maghrébins. La plupart renvoie à la position de colonisés de leurs parents mais aussi à des caractéristiques physiques. Les descendants des migrants turcs sont eux aussi confrontés à des désignations aux connotations explicitement négatives.

(19) Il est important de spécifier ici que ces deux groupes ne sont pas homogènes dans leur composition « ethnoculturelle ». La communauté turque se divise, d'une part, selon le critère d'appartenance des individus à la nation turque, l'« identité kurde » se distinguant de l'« identité turque », et, d'autre part, selon le courant religieux. La communauté maghrébine

regroupe trois États (Algérie, Maroc, Tunisie) et l'immigration algérienne est une immigration coloniale. Malgré les disparités existant au sein de ces deux communautés, les individus qui les forment font référence à une « communauté transnationale commune imaginée » (Kastoryano, 2003).

Mais le registre est « moins large » qu'il ne l'est en France pour désigner les populations d'origine maghrébine. En France en particulier, la couleur de peau, le nom, le prénom ou encore l'accent sont autant de caractéristiques qui renforcent cette vulnérabilité et interviennent comme des déclencheurs des mécanismes de discrimination. Ainsi, on peut observer un déplacement de la question sociale vers une question raciale (Fassin et Fassin, 2006), ou tout au moins vers un enchevêtrement de ces deux questions.

Les dimensions du cadre national abordées dans cette section forment ensemble un espace d'opportunités et de contraintes au sein duquel les descendants de migrants évoluent. Les variations franco-allemandes des modes de participation des descendants de migrants découleraient donc de situations nationales spécifiques s'inscrivant néanmoins dans un contexte de mutations économiques et sociales dont les répercussions sociales sont similaires. Par ailleurs, les différences institutionnelles laissent présumer que le handicap que connaissent les descendants de migrants turcs en Allemagne et maghrébins en France n'intervient pas au même moment dans leurs trajectoires. On peut émettre ici l'hypothèse que la conception de l'intégration en France, par l'école et la citoyenneté, est à la source d'une promesse d'égalité qui n'a pas lieu en Allemagne.

### Données et méthode

Dans le but d'analyser les inégalités existant éventuellement entre enfants de migrants et enfants d'autochtones dans les deux pays, et de comprendre à quel moment de leurs parcours les inégalités se cristallisent, deux « moments » importants sont analysés : l'acquisition de diplômes et l'accès au marché du travail (ainsi que la position sur ce dernier). Deux grandes enquêtes ont été exploitées. Pour l'Allemagne il s'agit du panel socio-économique (*SOEP*) et pour la France de l'enquête Étude de l'histoire familiale. Le *SOEP* est une enquête longitudinale mise en place en 1984 et renouvelée chaque année auprès des individus vivant dans des ménages privés en République fédérale d'Allemagne (*SOEP-Group*, 2001). En 1984, le *SOEP* comprend seulement deux échantillons : le premier (*Sample A*) étant constitué de personnes vivant dans des ménages dont la personne de référence n'appartient pas au groupe des *Gastarbeiter* (travailleurs invités), au total 4 528 ménages, et le second (*Sample B*) étant constitué de personnes vivant dans des ménages dont la personne de référence possède l'une des cinq nationalités suivantes : turque, grecque, italienne, espagnole et yougoslave (1 393 ménages). L'échantillon des « travailleurs invités » a été tiré de telle sorte que les immigrés de ces origines furent surreprésentés dans le panel ; l'idée étant que ces derniers auraient un taux d'attrition plus élevé dans les enquêtes suivantes. Après la réunification, le panel a intégré un échantillon représentatif de la population ayant vécu en République démocratique allemande (2 179 ménages, *Sample C*) et un échantillon « immigrés » (522 ménages,



*Sample D*) a été ajouté en 1994/1995 afin de prendre en compte le phénomène migratoire des années 1990 et d'intégrer également les rapatriés allemands (*[Spät-Jaussiedler]*) dans l'enquête. Viennent ensuite trois autres échantillons d'innovation et de « rafraîchissement » de la population enquêtée, respectivement en 1998, 2000 et 2006 (*Sample E* : 1 067 ménages, *Sample F* : 6 052 ménages et *Sample H* : 1 506 ménages). Enfin, un échantillon « hauts revenus » totalisant 1 224 ménages a été intégré au *SOEP* en 2002. Pour les analyses, l'année d'enquête utilisée ici est 2002 et l'échantillon « hauts revenus » est exclu. Le *SOEP* est l'une des sources de données les plus riches dans le domaine de l'immigration, en revanche, l'échantillon est faible, ce qui ne permet malheureusement pas d'aller dans le détail pour certaines analyses, notamment lorsqu'il s'agit d'étudier les différences par genre.

L'enquête Étude de l'histoire familiale a été conduite en 1999 à l'occasion du recensement qui eut lieu cette même année. En raison de son couplage au recensement, l'échantillon est de taille nettement plus importante que celui du *SOEP*. Au total, un peu plus de 380 000 hommes et femmes âgés de 18 ans et plus ont été enquêtés et ont rempli, en plus du bulletin de recensement habituel, un questionnaire de quatre pages portant sur leur situation et leur histoire familiales. Cette enquête contient des questions sur le pays de naissance des parents importantes pour identifier les descendants de migrants. En revanche, elle ne contient pas d'information sur la nationalité des parents à la naissance, empêchant l'identification des rapatriés des anciennes colonies françaises. Certains travaux ont insisté sur les meilleurs parcours scolaires et professionnels des rapatriés et de leurs enfants (voir en particulier Alba et Silberman, 2002 ; Silberman et Fournier, 2007). Pour identifier les descendants de migrants, la méthode utilisée a été la suivante. Les descendants de migrants en France ont au moins un parent né hors de France. Pour l'Allemagne, les descendants de migrants sont soit de nationalité étrangère, soit naturalisés. Cette méthode est appropriée puisque le droit du sol en Allemagne n'a été introduit qu'en 2000 avec la réforme du droit sur la nationalité, et, par conséquent, les jeunes adultes d'origine immigrée qui ont participé à l'enquête en 2002 ne peuvent être allemands pratiquement que par naturalisation. Les descendants de migrants ne sont pas uniquement les enquêtés « d'origine immigrée » nés en France ou en Allemagne. Ils peuvent également avoir migré eux-mêmes. La limite d'âge pour la migration est de 15 ans, donc lorsqu'ils sont encore mineurs. Les descendants des migrants d'Europe du Sud, qui forment dans les deux pays un groupe important, sont également pris en compte dans les analyses. Par ailleurs, la population est restreinte aux jeunes adultes entre 18 et 40 ans (16 et 40 ans pour les données allemandes).

Les groupes placés au centre de ce travail n'ont pas tout à fait les mêmes caractéristiques démographiques (voir Annexe I). Tout d'abord, les descendants des immigrés en Allemagne sont plus souvent nés à l'étranger que les descendants des immigrés en France. La part des allochtones est particulièrement élevée parmi les descendants des immigrés turcs, caractéristique qu'il faudra prendre en compte dans les analyses et dans l'interprétation des résultats. De plus, ces derniers ont immigré en moyenne à l'âge de 9 ans, contre 6 ans pour les autres groupes dans

les deux pays. De même, le statut « de nationalité étrangère » est nettement plus courant en Allemagne, où plus des trois quarts des descendants des immigrés le sont. En France, ceci ne concerne que 20 % des jeunes nés de deux parents maghrébins, 11 % des jeunes dont un parent au moins a immigré du Maghreb et 14 % des descendants des immigrés européens. Enfin, une autre caractéristique qui semble importante concerne le taux d'enquêtés vivant en couple. Alors que les descendants des immigrés maghrébins vivent moins souvent en couple que les descendants des immigrés européens et que les natifs français, les jeunes nés de parents immigrés turcs ont bien plus souvent un partenaire que les jeunes des deux autres groupes. Ceci est l'indice de l'existence d'orientations différentes en termes de parcours familiaux.

### Des inégalités scolaires plus prononcées en Allemagne

Les résultats descriptifs sans contrôle de l'origine sociale dévoilent l'existence d'inégalités ou d'*ethnic penalties* dans le domaine de l'éducation dans les deux pays (Tableaux III et IV). En France, les descendants des migrants, quelle que soit leur origine, sortent plus souvent du système scolaire sans aucun diplôme. Par ailleurs, les résultats confirment les études existantes montrant que les descendants des immigrés européens ont tendance à s'orienter, ou à être orientés par leurs parents, vers les filières techniques et professionnelles courtes alors que les descendants des immigrés maghrébins (et leurs parents) aspirent plus souvent à un diplôme de l'enseignement général (Brinbaum et Kieffer, 2005 ; Brinbaum et Cebolla-Boado, 2007).

TABLEAU III. – Niveau de diplôme atteint selon l'origine, France

	Sans diplôme	Diplôme BEPC ou inférieur	Baccalauréat	Technique, professionnel court*	Technique, professionnel long**	Diplôme universitaire	Total	Âge moyen
Natifs français	12,4	9,9	5,6	32,4	12,0	27,7	100	30,9
Enfants d'immigrés d'Afrique du Nord	17,8	10,9	6,8	29,6	10,5	24,3	100	29,2
<i>Dont les deux parents sont nés au Maghreb</i>	21,4	10,9	6,6	32,6	10,6	18,0	100	31,2
Enfants d'immigrés européens	16,7	11,1	4,6	37,1	10,9	19,6	100	30,9

Source : Enquête Étude de l'histoire familiale (1999), données pondérées. Les enquêtés en cours d'études ou de formation sont exclus.

Note : \* CAP, BEP ; \*\* préparation à un brevet de technicien, un baccalauréat de technicien, un baccalauréat professionnel, un brevet d'enseignement agricole, commercial, industriel.

TABLEAU IV. – Niveau de diplôme atteint selon l'origine, Allemagne

	Sans diplôme	Hauptschule Realschule	Baccalauréat	Technique, professionnel court*	Technique, professionnel long**	Diplôme universitaire	Total	Âge moyen
Natifs allemands	1,4	14,3 (6,6)	8,8	52,0	7,6	15,8	100	30,8
Enfants d'immigrés de Turquie	4,9	39,1 (30,0)	3,8	46,1	2,3	3,7	100	29,3
Enfants d'immigrés européens	4,7	20,9 (14,0)	10,1	41,3	11,2	11,8	100	29,1

Source : SOEP (2002), données pondérées. Les enquêtés en cours d'études ou de formation sont exclus.

Note : \* Baccalauréat et formation professionnelle courte ; \*\* maître artisan, école professionnelle de haut niveau ; (...) part de ceux qui n'ont que le diplôme de la *Hauptschule*.

Concernant les descendants des immigrés maghrébins, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est plus faible pour ceux qui ont deux parents nés au Maghreb, mais ces derniers sortent presque aussi souvent que les descendants des immigrés européens avec un diplôme de ce niveau. Dans l'ensemble, quelle que soit l'origine, il existe des disparités entre les hommes et les femmes dans ce domaine : les filles ont tendance à mieux réussir à l'école que les garçons, et leurs parents aspirent en principe à des études générales longues (Brinbaum et Kieffer, 2005).

Même si la part des non-diplômés est plus élevée en France qu'en Allemagne dans l'ensemble (20), les différences entre les groupes d'origine sont nettement plus prononcées en Allemagne : la part des jeunes quittant l'école sans diplôme est presque cinq fois plus élevée parmi les descendants de migrants turcs que parmi les natifs allemands. Les descendants des immigrés turcs sont relégués dans les filières de la *Hauptschule*, ce qui est problématique, le diplôme délivré par ses écoles étant considéré comme une voie de garage. Il ne permet pas de s'engager dans un cursus long. L'accès à l'enseignement supérieur est bloqué pour eux : 4 % seulement d'entre eux ont un diplôme de ce niveau, contre 16 % des jeunes natifs allemands et 12 % des jeunes adultes nés de parents européens. Parmi les descendants des migrants turcs, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est plus élevée chez les filles que chez les garçons (8 % contre 5 %). Dans l'ensemble, les filles nées de parents immigrés en Allemagne réussissent mieux à l'école que les garçons, mais les études quantitatives et qualitatives sur les disparités de genre et les facteurs pouvant les expliquer sont encore peu nombreuses (Heß-Meining, 2004a, p.172).

On retrouve également dans ces résultats la place prépondérante du système d'apprentissage professionnel court en Allemagne : la part de ceux qui ont un diplôme de l'enseignement professionnel court varie entre 41 et 52 % en Allemagne, entre 29 et 37 % en France. Les natifs allemands ont plus souvent ce type de diplôme que les descendants des migrants alors qu'en France la situation

(20) Il y a au regard de ces résultats une situation de polarisation en France qui se traduit à la fois par un grand nombre de décrochages du système scolaire et une part relativement élevée de diplômés de l'enseignement supérieur.

est en quelque sorte inversée. Cette différence témoigne des difficultés que rencontrent les descendants des immigrés dans l'accès aux postes d'apprentissage. Tandis que 40 % des jeunes candidats d'origine allemande trouvent une place d'apprentissage en entreprise, c'est le cas de seulement 29 % des descendants de migrants (Bundesministerium für Bildung und Forschung, 2006b, p. 131).

Si ces premiers résultats permettent d'affirmer que des inégalités existent entre les groupes d'origine et qu'elles sont plus flagrantes en Allemagne, il n'est pas pertinent de comparer les résultats scolaires de groupes se distinguant fortement du fait de leur origine sociale. Les résultats issus de la régression logistique estimant le risque de quitter le système éducatif avec uniquement un diplôme du premier cycle du secondaire ou sans diplôme indiquent que les descendants des immigrés turcs, même nés en Allemagne, ont un risque de « rupture scolaire » deux fois et demie plus élevé que les jeunes natifs allemands ; elle est deux fois plus forte pour les descendants des immigrés d'Europe du Sud (Tableau V).

TABLEAU V. – *Probabilité de quitter le système éducatif avec uniquement un diplôme du premier cycle du secondaire ou sans diplôme (régression logistique – odds ratios)*

	France		Allemagne	
	I	II	I	II
Sexe (Réf. : hommes)	1,030+	1,025	1,008	1,010
Âge	1,024**	1,028**	0,920**	0,917**
Origine (Réf. : natifs français/allemands)				
DIM Maghrébins nés en France/Turcs nés en Allemagne	1,375**	1,315**	3,687**	2,654**
DIM Maghrébins/Turcs nés à l'étranger	2,014**	1,475**	11,657**	8,602**
DIM Européens nés en France/en Allemagne	1,266**	1,054	2,429**	1,932**
DIM Européens nés à l'étranger	2,144**	1,587**	7,906**	6,489**
PCS du père (Réf. : père employé ou cadre)				
Père ouvrier		2,195**		2,472**
Père entrepreneur		1,177**		1,071
Père inactif		4,739*		3,390**
Père (information manquante)		2,978**		2,801**
Constante	-2,157**	-2,677**	0,051	-0,604*
Observations	98 400	98 400	6 961	6 961
Pseudo R <sup>2</sup> (McFadden)	0,01	0,03	0,09	0,10

Source : SOEP (2002) et enquête Étude de l'histoire familiale (1999).

Note : + : P < 0,1, \* : P < 0,05, \*\* : P < 0,01.

DIM : Descendants de migrants. Les enquêtés en cours d'études ou de formation sont exclus du modèle. Grille de lecture des odds ratios : à sexe, âge et origine sociale égaux, les risques de quitter le système éducatif avec un diplôme inférieur ou égal au premier cycle du secondaire ou sans diplôme plutôt qu'avec un diplôme plus élevé sont deux fois et demie plus forts pour les descendants de migrants turcs nés en Allemagne que pour les natifs allemands.

Pour la France, les effets selon les groupes d'origine, même s'ils sont significatifs, sont proches de un : la différence entre les groupes comparés dans ces échantillons est donc moins importante qu'en Allemagne. Une fois la variable du milieu social introduite dans le modèle, l'effet pour les descendants

des immigrés d'Europe du Sud baisse considérablement, il n'est même plus significatif pour ceux et celles nés en France. Les descendants des migrants maghrébins ont, en revanche, un risque un peu plus élevé de rupture scolaire par rapport à la population de référence.

L'accès aux titres de l'enseignement supérieur est à présent utilisé comme indicateur à la fois de réussite scolaire mais aussi d'ouverture du système académique aux jeunes d'origine immigrée. En tenant compte des caractéristiques sociodémographiques des populations concernées, les chances d'avoir un diplôme de l'enseignement supérieur ne sont pas moins élevées pour les descendants des immigrés maghrébins, nés en France ou non, que pour les natifs français : les sorties sans diplôme du tertiaire des descendants de migrants maghrébins sont expliquées entièrement par leur origine sociale (Tableau VI, colonnes Ia et Ib). La mixité culturelle au sein du foyer parental joue néanmoins un rôle non négligeable : le fait d'avoir deux parents nés dans un pays du Maghreb diminue les chances d'avoir un diplôme du tertiaire (Tableau VI, colonne II). Quant aux descendants des migrants d'Europe du Sud, ils ont une chance moins élevée que les natifs français d'avoir un diplôme du tertiaire, à origine sociale contrôlée. Brinbaum et Kieffer (2005) ont montré que ces derniers, en particulier lorsqu'ils sont d'origine portugaise, privilégient les filières courtes.

TABLEAU VI. – *Probabilité de quitter le système éducatif avec un diplôme de l'enseignement supérieur (régression logistique – odds ratios)*

	France			Allemagne	
	Ia	Ib	II	Ia	Ib
Sexe (Réf. : hommes)	1,368**	1,397**	1,301**	0,858*	0,866*
Âge	0,999*	0,995**	1,023**	1,110**	1,119**
Taille du ménage	0,755**	0,774**	0,773**	0,775**	0,784**
En couple (Réf. : non)	1,289**	1,274**	1,268**	1,353**	1,340**
Origine (Réf. : natifs français/allemands)					
DIM Maghrébins nés en France/ Turcs nés en Allemagne	0,945*	0,967		0,195**	0,311*
DIM Maghrébins/Turcs nés à l'étranger	0,536**	0,877		0,359**	0,569*
DIM Européens nés en France/en Allemagne	0,679**	0,916*		1,168**	1,560*
DIM Européens nés à l'étranger	0,388**	0,636**		0,491*	0,675
Deux parents nés au Maghreb			0,755**		
PCS du père (Réf. : père employé ou cadre)					
Père ouvrier		0,275**	0,332**		0,394**
Père entrepreneur		0,619**	0,622**		1,246*
Père inactif		0,211**	0,113**		0,515**
Père (information manquante)		0,293**	0,301**		0,483**
Constante	-0,719**	-0,161**	-0,877**	-3,721**	-3,670**
Observations	98 400	98 400	6 819	6 960	6 960
Pseudo R <sup>2</sup> (McFadden)	0,03	0,08	0,09	0,09	0,13

Source : SOEP (2002) et enquête Étude de l'histoire familiale (1999).

Note : + : P < 0,1, \* : P < 0,05, \*\* : P < 0,01.

Les enquêtés en cours d'études ou de formation sont exclus. Modèle Ib : uniquement les descendants des immigrés maghrébins.

En Allemagne, les descendants des immigrés européens s'en sortent mieux que les natifs allemands, à sexe, âge et origine sociale égaux. L'effet pour les descendants des migrants turcs est particulièrement fort et statistiquement significatif : par rapport aux natifs allemands et à origine sociale égale, ils ont nettement moins de chances d'avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, quel que soit leur pays de naissance.

L'institution scolaire française serait donc plus apte que l'institution scolaire allemande à niveler les inégalités liées à l'origine sociale et ethnoculturelle alors que l'on observe une superposition de deux dimensions génératrices d'inégalités dans le système scolaire allemand : l'origine sociale et l'origine immigrée. Néanmoins, sous l'effet constaté de l'origine se cachent d'autres caractéristiques liées, d'une part, aux populations concernées (conditions d'immigration des parents, projet migratoire, mobilisation parentale en termes d'éducation) et, d'autre part, au fonctionnement du système scolaire (sélection, orientation, discrimination institutionnelle).

Ce résultat pour la France se rapproche des résultats de Vallet et Caille (1996) : ces derniers ont montré que l'origine sociale explique, d'une part, entièrement les risques de sorties sans diplôme de collège des descendants de migrants et, d'autre part, leur plus faible chance d'obtention du baccalauréat (Vallet et Caille, 1999). Dans leur article de 1994 portant sur l'Allemagne, Alba, Handl et Müller (1994) avaient déjà montré le handicap des descendants de migrants, qui se retrouvaient plus souvent dans les filières de la *Hauptschule*. Les résultats présentés ici quinze ans plus tard indiquent qu'il n'y a pas eu de véritable amélioration dans ce domaine en Allemagne, ce qui va à l'encontre des attentes formulées par les théories de l'assimilation classique et néoclassique selon lesquelles une convergence devrait avoir lieu avec le temps.

La comparaison entre la France et l'Allemagne relativise donc l'idée d'une école française qui aurait perdu de sa capacité intégrative, même s'il faut nuancer cette affirmation puisqu'il existe une nette polarisation entre les différents établissements scolaires en France et parce que l'accès aux grandes écoles reste difficile pour les jeunes issus des couches sociales les plus basses en général, et pour les descendants de migrants en particulier. La démocratisation scolaire n'a pas permis aux descendants des immigrés en Allemagne de prendre pied dans les cursus plus prestigieux. Lorsque leurs parents sont d'origine turque, ils subissent une relégation dans les filières les moins valorisées, relégation renforcée par l'organisation tripartite du système éducatif. Les descendants des migrants ont en revanche profité de la démocratisation scolaire en France. Ils ont projeté leurs espoirs dans l'institution scolaire et les diplômes qu'elle décerne (Beaud, 2003).

L'avantage comparatif des descendants des immigrés maghrébins par rapport aux descendants des immigrés turcs se traduit-il par une vulnérabilité moins forte face au chômage et par une meilleure position dans la hiérarchie socioprofessionnelle ? Ou encore, pour formuler la question différemment, les parcours professionnels dans lesquels s'engagent les descendants des migrants en France et en Allemagne sont-ils différents précisément en raison du fait qu'ils n'ont pas les mêmes ressources en termes de capital culturel ?

## **Les descendants des immigrés sur les marchés du travail français et allemand**

Pour Gordon (1964) et Hoffmann-Nowotny (1973), la dimension structurelle est la seule à pouvoir déclencher les autres dimensions de l'intégration. Même si les modèles théoriques développés par ces deux sociologues sont centrés sur les immigrés, et non sur leurs descendants, l'idée de la primauté de cette dimension dans les parcours de ces derniers est d'autant plus juste. En effet, ils ont souvent grandi dans la « société d'accueil » et ont incorporé la langue, la culture et les normes et valeurs propres à celle-ci. Il s'agit donc bien plus pour les descendants des migrants de se faire une place dans une société qui tend souvent à les considérer comme des individus « venus de l'extérieur ». Ceci renvoie à une interrogation plus générale sur leurs manières de participer à la société (Schnapper, 2007, p. 129) et sur la place qu'ils occupent dans la structure sociale. La participation au marché du travail est centrale dans cette interrogation générale. Même si le travail n'a plus la même fonction de construction identitaire, il n'en reste pas moins qu'en être exclu a des répercussions importantes sur la vie sociale et familiale des individus. De même, l'inadéquation entre un capital culturel relativement élevé et une exclusion du marché du travail peut être génératrice d'une grande frustration.

D'après les données exploitées, les jeunes issus de familles maghrébines ont en France le taux de chômage le plus élevé, notamment quand ils sont nés de deux parents d'origine maghrébine (Tucci, 2009, p. 173). Pour ces derniers, il atteint 32 % (26 % pour ceux qui ont au moins un parent né au Maghreb) contre 13 % pour les natifs français. En ce qui concerne l'Allemagne, les difficultés des jeunes issus de familles turques apparaissent également : leur taux de chômage est deux fois plus élevé que celui des natifs allemands (22 % contre 10 %). Dans les deux pays, le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes, indépendamment de leur origine. Il est en revanche intéressant de constater que les écarts entre les hommes et les femmes sont plus élevés parmi les natifs français et les jeunes d'origine européenne que parmi les jeunes d'origine maghrébine. Ainsi, si être un homme peut présenter un avantage en ce qui concerne l'accès à l'emploi, l'origine maghrébine semble limiter cet avantage. L'écart de taux de chômage entre les hommes et les femmes est particulièrement fort chez les descendants des immigrés turcs. La cause des forts taux de chômage, et d'inactivité, des jeunes femmes nées de parents turcs ne peut pas être attribuée uniquement à un déficit de capital culturel, comme cela été montré dans la section précédente. Pour comprendre ces disparités de genre, il est important de prendre en compte les orientations des jeunes femmes issues de l'immigration par rapport à la famille et au travail. Selon une étude de Seifert (2007), parmi celles qui sont inactives, un grand nombre de ces jeunes femmes ne souhaitent pas exercer une profession particulière. Dans l'ensemble, elles ont tendance à se mettre plus tôt en ménage et à avoir plus tôt leur premier enfant (Heß-Meining, 2004b, p. 104).

TABLEAU VII. – *Probabilité d'être au chômage (régression logistique – odds ratios)*

	France		Allemagne	
	I	I	II	II
Sexe (Réf. : hommes)	2,005**	2,171**	1,272*	1,245*
Âge (Réf. : 31 à 40 ans)	1,991**	2,182**	0,945	0,974
Taille du ménage	1,203**	1,146**	1,197**	1,148**
Vie en couple	0,466**	0,484**	0,404**	0,424**
Origine (Réf. : natifs français/allemands)				
DIM Turcs/Maghrébins	1,987**	1,834**	2,377**	1,477+
DIM Européens	1,138**	1,011	0,357*	0,269*
Niveau de diplôme (Réf. : bas)				
Moyen		0,573**		0,466**
Élevé		0,315**		0,234**
PCS du père (Réf. : père employé ou cadre)				
Père ouvrier		1,089**		1,710**
Père entrepreneur		0,782**		1,082
Père inactif		1,753**		2,037*
Père (information manquante)		1,346**		1,922**
Constante	-3,481**	-2,894**	-2,722**	-2,256**
Observations	89 329	89 329	5 163	5 163
Pseudo R <sup>2</sup> (McFadden)	0,06	0,10	0,03	0,07

Source : SOEP (2002) et enquête Étude de l'histoire familiale (1999).

Note : + : P < 0,1, \* : P < 0,05, \*\* : P < 0,01.

Niveau de diplôme bas : inférieur ou égal au premier cycle du secondaire ; moyen : enseignement secondaire général et professionnel ; élevé : enseignement supérieur général ou enseignement professionnel long.

Les descendants des migrants turcs et maghrébins ont, à première vue, leur handicap en commun. Les résultats tirés du modèle logistique estimant le risque de chômage indiquent que les descendants des migrants maghrébins, à caractéristiques sociodémographiques égales, continuent à être largement désavantagés par rapport aux natifs français (Tableau VII). Ils ont un risque presque deux fois plus élevé, et hautement significatif, d'être au chômage par rapport aux natifs français. En revanche, le fort risque de chômage des jeunes adultes d'origine turque est expliqué en grande partie par le niveau de diplôme et l'origine sociale : une fois ces variables contrôlées, le odds ratio pour les descendants des migrants turcs diminue fortement et ne devient significatif qu'à 10 % de marge d'erreur. En introduisant la variable de l'âge sous une forme catégorielle, il est enfin possible de montrer les différences entre l'Allemagne et la France en termes de risque de chômage des plus jeunes. En Allemagne, les plus jeunes, de 16 à 30 ans, n'ont pas un risque plus élevé de chômage que les 31-40 ans. En France, en revanche, l'effet de la tranche d'âge est très net et les plus jeunes ont un risque deux fois plus élevé d'être au chômage que de ne pas y être par rapport aux plus âgés.

Les descendants des immigrés maghrébins sont ainsi autant, voire même plus, exposés au chômage par rapport aux natifs que les descendants des



immigrés turcs en Allemagne, dont plus des trois quarts sont de nationalité étrangère et dont l'accès aux emplois de la fonction publique est bloqué. Compte tenu du fait que les descendants des immigrés maghrébins n'ont pas ce « handicap » lié à la nationalité, ces résultats indiquent que d'autres mécanismes de mise à distance, plus subtils, jouent un rôle important en France. L'égalité en termes de citoyenneté ne signifie pas nécessairement un traitement égal à l'entrée sur le marché du travail. Cette conclusion est renforcée par les résultats des régressions logistiques estimées, d'une part, pour les peu diplômés parmi les jeunes et, d'autre part, pour ceux qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur (Tableau VIII) (21).

TABLEAU VIII. – *Risque de chômage pour les peu diplômés et pour les diplômés de l'enseignement supérieur (régression logistique – odds ratios)*

	Allemagne		France		France Population : diplômés de l'enseignement supérieur	
Effet de l'origine (Réf. : natifs allemands/français)						
DIM Turcs/Maghrébins	2,133*	1,572	1,935**	1,852**	1,678**	1,628**
DIM Européens	0,360+	0,288*	0,964	0,913	1,029	1,040
PCS du père (Réf. : père ouvrier)						
Père entrepreneur		0,591		0,679**		0,772**
Père employé ou cadre		0,346**		0,810**		1,103
Père inactif		1,265		1,898**		1,419
Père (information manquante)		0,896		1,385**		1,351*
Constante	-2,185**	-1,741*	-2,860**	-2,730**	-3,923**	-3,956**
Observations	770	770	17 350	17 350	25 079	25 079
Pseudo R <sup>2</sup> (McFadden)	0,03	0,06	0,09	0,09	0,06	0,06

Source : SOEP (2002) et enquête Étude de l'histoire familiale (1999).

Note : + : P < 0,1, \* : P < 0,05, \*\* : P < 0,01.

Les enquêtés en cours d'études ou de formation sont exclus du modèle.

Variables de contrôle : sexe, âge, statut marital, taille du ménage.

Dans le cas de l'Allemagne, les descendants des immigrés turcs peu diplômés ont un plus fort risque d'exclusion du marché du travail que les natifs allemands, à niveau de diplôme « égal ». Mais l'origine sociale explique en grande partie leur handicap. Dans le cas de la France, pour les peu diplômés, les risques d'être au chômage sont deux fois plus forts parmi les

(21) Pour l'Allemagne, les peu diplômés sont ceux qui possèdent au maximum le *Realschulabschluss*, diplôme de l'enseignement général dont le niveau est inférieur au Baccalauréat (*Abitur*) et qui, s'il n'est pas suivi d'une formation professionnelle, ne forme pas à l'exercice d'une profession déterminée dans le monde du travail. Pour la France, les peu

diplômés sont ceux qui ont un diplôme inférieur ou égal au Brevet des collèges (BEPC). Notons cependant que le niveau du BEPC est inférieur au niveau du diplôme de la *Realschule*. Étant donné que la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les descendants des immigrés en Allemagne est faible, le modèle ne peut pas être estimé.

jeunes nés de parents maghrébins que parmi les natifs français. Même à origine sociale et diplôme atteints égaux, l'effet ne diminue pas. Les résultats sont par ailleurs assez similaires pour les diplômés de l'enseignement supérieur en France. Parmi ces derniers, les descendants de migrants maghrébins ont des risques plus élevés et statistiquement significatifs d'être au chômage que les natifs français, et ce même à origine sociale égale (22).

Dans le contexte de fort déclin des branches traditionnelles de l'industrie en France et de montée en puissance du secteur tertiaire, mais compte tenu aussi des orientations éducatives des descendants de migrants maghrébins notamment, on peut s'attendre à une concentration de ces derniers dans le secteur des services similaire à celle des natifs français. En Allemagne, la perpétuation de la concentration des descendants des immigrés, turcs en particulier, dans le secteur industriel est présumée en raison du niveau de diplôme relativement faible de ces derniers et du maintien de l'industrie.

Le degré de concentration des jeunes en emploi dans les différents secteurs de l'économie (Tableau IX) valide ces hypothèses. En France, les descendants des immigrés maghrébins sont légèrement surreprésentés dans le secteur des services et de l'hôtellerie/restauration. En Allemagne, les descendants des immigrés turcs sont nettement surreprésentés dans l'industrie et l'hôtellerie/restauration. Leur proportion dans l'industrie est une fois et demie plus forte que la part de l'ensemble de la population de la même tranche d'âge ; dans l'hôtellerie/restauration, elle est même trois fois plus forte. Par conséquent, il est possible de parler de « succession intergénérationnelle » (Gans, 1992) au sein de la classe ouvrière en ce qui concerne les descendants des immigrés turcs en Allemagne. Parallèlement, ce résultat suggère une tendance à l'exercice d'activités d'entrepreneuriat dans le secteur de l'hôtellerie/restauration.

TABLEAU IX. – *Degré de concentration sectorielle selon l'origine (ratio)*

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Hôtellerie/ Restauration	Services	Ensemble Services
Français d'origine	120	103	90	98	88	100	99
DIM Maghrébins	29	74	82	102	117	113	111
DIM Maghrébins*	19	77	91	93	131	113	110
DIM Européens	39	112	149	118	108	89	96
Allemands d'origine	105	95	100	97	91	103	101
DIM Turcs	4	163	67	80	301	68	83
DIM Européens	0	130	108	74	66	97	90

Source : SOEP (2002) et enquête Étude de l'histoire familiale (1999), données pondérées.

Note : \* Enquêtés dont les deux parents sont nés au Maghreb. Sont exclus les enquêtés en cours d'études ou de formation.

(22) D'un point de vue intergénérationnel, en termes de risque de chômage notamment, la seconde génération d'origine turque en Allemagne s'en sort mieux sur le marché du travail que la première, alors que la seconde

génération d'origine maghrébine s'en sort moins bien que la première (voir Kalter et Granato, 2007, pour l'Allemagne, et Silberman et Fournier, 2007, pour la France).

Il est par ailleurs intéressant de constater que le positionnement d'un grand nombre de descendants d'immigrés turcs dans les emplois industriels en Allemagne (23) est associé à leur fort taux d'adhésion aux organisations syndicales : selon les données du *SOEP*, un peu moins d'un salarié sur quatre parmi les descendants de migrants turcs était membre d'une organisation syndicale en 2002 (pour les natifs allemands le taux s'élevait à 13 %). Ainsi, les syndicats sont devenus les « patries politiques » des immigrés et de leurs descendants, même si parfois l'adhésion n'est que formelle (Cyrus, 2005). En France, les descendants des migrants maghrébins ne se distinguent pas de manière statistiquement significative des enfants de natifs français quant à leur taux d'adhésion syndicale (24).

Il est clair que le statut d'étranger d'une grande part des descendants de migrants en Allemagne limite leur espace des possibles sur le marché du travail puisque, selon le principe de préférence nationale, mécanisme de discrimination institutionnelle directe (25), tout poste disponible doit en premier lieu être proposé à une personne de nationalité allemande ou ayant la nationalité d'un des pays membres de l'Union européenne avant de pouvoir être proposé à un étranger ayant la nationalité d'un « pays tiers » (26). Par ailleurs, les postes de fonctionnaire sont également soumis à la condition de nationalité, avec une exception faite pour les nationaux des pays de l'Union européenne. Ceux qui ont une nationalité d'un pays tiers peuvent entrer dans la fonction publique et avoir le statut de fonctionnaire uniquement si le poste à pourvoir nécessite urgemment une telle embauche (*dringendes dienstliches Bedürfnis*). En France, le problème se pose moins qu'en Allemagne puisque le droit du sol pour les descendants de migrants y existe depuis plus longtemps.

Cette esquisse de la situation des descendants de migrants en termes de niveau de diplôme atteint, d'accès à l'emploi et de position sur le marché du travail amène à une conclusion centrale : les descendants de migrants en France et en Allemagne ne font pas l'expérience de l'exclusion au même moment dans leurs trajectoires. Les descendants des migrants, turcs notamment, font face à l'exclusion dès l'école alors que la pénalité ethnique dont les descendants des immigrés maghrébins en France sont victimes est particulièrement forte à l'entrée sur le marché du travail.

(23) Cette surreprésentation des descendants de migrants turcs dans l'industrie en Allemagne est confirmée dans des analyses multivariées qui tiennent compte, notamment, du niveau de diplôme (Tucci, 2009).

(24) Les données exploitées pour ce domaine sont celles de l'enquête Histoire de vie

(Tucci, 2009).

(25) Ce principe de préférence nationale fait également partie de la législation française (Flam, 2008).

(26) Notons cependant ici qu'il s'agit des immigrés qui ne sont pas présents depuis longtemps sur le sol allemand.

## Deux types de mise à distance sociale ?

Malgré des similarités quant aux difficultés rencontrées par les descendants des immigrés sur le marché du travail, les deux groupes sur lesquels porte cette recherche s'insèrent dans des segments différents de la structure sociale respective de chaque pays. Le contexte national, dans ses dimensions institutionnelle et structurelle, influe sur les modes de participation des descendants de migrants, ces derniers évoluant dans des structures d'opportunités différentes. Les inégalités entre les groupes étudiés et la population de référence indiquent qu'il s'agit bien d'une assimilation segmentée, dans le sens où des inégalités se sont cristallisées pour une grande partie des descendants de migrants. Ces résultats indiquent par ailleurs que le handicap n'intervient pas au même moment dans les parcours des jeunes adultes : il intervient dès l'école pour les descendants de migrants turcs en Allemagne, et se concrétise à l'entrée sur le marché du travail pour les descendants de migrants maghrébins en France. Pour l'Allemagne, ce processus est qualifié ici de *mise à distance sociale par la relégation*, pour la France, il est qualifié de *mise à distance sociale par la discrimination*. Ces deux logiques sociales ne sont pas exclusives et la relégation des descendants de migrants dans les cursus scolaires les moins valorisés peut être considérée comme une forme de discrimination. Ces deux types de mise à distance sociale ont en commun d'être fondés sur des mécanismes qui opèrent aux niveaux structurel, institutionnel et, dans une certaine mesure, symbolique. La conceptualisation théorique de ces deux logiques sociales offre un cadre d'interprétation de la situation des descendants de migrants dans des contextes nationaux distincts (Tableau X).

TABLEAU X. – *Les deux types de mise à distance sociale*

Processus de mise à distance sociale	... par la relégation (Allemagne)	... par la discrimination (France)
Fonction	Maintien de l'ordre	Rappel à l'ordre
Mécanismes	École Nationalité	École Citoyenneté
– Niveau institutionnel	Accentuation des limites	Dissimulation des limites
– Niveau symbolique	Intériorisation du sens des limites	Perte du sens des limites
– Niveau structurel	Marché du travail segmenté	Compétition (Il-)légitimité des concurrents ?
Répercussions	Résignation, entre-soi, désintérêt	Frustration, rejet, protestation, repli sur soi
– Individuelles	Quasi-absence de tensions sociales	Tensions sociales (émeutes, luttes politiques)
– Sociétales		

Au fil de l'histoire, la France et l'Allemagne n'ont pas posé les mêmes limites ni créé de fait les mêmes critères de division. Selon Hoffmann-Nowotny (1973), sociologue ayant marqué la sociologie de l'immigration en

Allemagne et en Suisse, l'immigration et la présence des immigrés et de leurs descendants créent des tensions anormales qui donnent lieu à des formes d'adaptation, aussi bien de la part des natifs que des populations immigrées, permettant d'éviter ces tensions. Les lignes de démarcation imposées par la société d'accueil, par un accès restreint à la nationalité notamment, et en fonction desquelles les statuts sociaux sont distribués, sont au fil du temps incorporées par les immigrés et transmises de génération en génération. De plus, selon l'auteur, en incorporant leur exotisme, les immigrés et leurs descendants acceptent pour ainsi dire l'ordre des choses (dans la hiérarchie sociale, les natifs sont « en haut » et les immigrés « en bas »). Cette « autorelévation » peut d'ailleurs favoriser les pratiques d'« auto-ethnisation ». Néanmoins, cette forme d'adaptation n'est pas le résultat d'une action fondée uniquement sur les préférences des individus, elle peut résulter de pratiques « inconscientes », par une soumission plus ou moins directe à l'ordre établi (*intériorisation du sens des limites*). En Allemagne, cette intériorisation du sens des limites par les individus peut trouver sa source dans les pratiques d'exclusion de la citoyenneté et des titres scolaires, ce dernier type d'exclusion ayant l'effet d'accentuer les limites. En France, citoyenneté et école favorisent l'intériorisation du principe d'égalité. Notons ici à nouveau qu'il est particulièrement difficile de séparer les facteurs symboliques des facteurs institutionnels jouant dans la mise à distance sociale : les premiers sont en partie le produit des seconds.

La conception allemande de l'intégration, par son caractère différentialiste, tend à favoriser le maintien des solidarités ethniques, et le processus de relégation des immigrés turcs et de leurs descendants sur le marché du travail allemand garantit le « maintien de l'ordre » dans la mesure où, par l'enfermement (*Einhegung*, voir Eder *et al.*, 2004) des immigrés et de leurs descendants dans les branches traditionnelles de l'économie, le statut privilégié des natifs au cœur des branches les plus porteuses en termes d'emploi est protégé.

Alors que l'idée de relégation semble bien décrire le processus par lequel les travailleurs immigrés se sont retrouvés, en France, dans les emplois les moins prisés, elle n'est pas appropriée pour qualifier la situation de leurs descendants. Ces derniers ont un fort désir d'accéder à des emplois qui ne sont pas réservés aux seuls immigrés, désir soulevé par une idéologie d'égalité véhiculée par l'institution scolaire, notamment, et la citoyenneté. Ainsi, les valeurs d'égalité et de citoyenneté participent à dissimuler les frontières. Les tentatives d'approche des classes moyennes, que les descendants des migrants considèrent comme la « normalité sociale » et auxquelles ils aspirent, sont réprimées par des pratiques au caractère « subtil ou voilé ». Ils sont « remis à leur place » en tant que concurrents illégitimes, la discrimination pouvant être ainsi qualifiée de « rappel à l'ordre » (Bourdieu, 1997, p. 210).

Le modèle de la position relative des groupes élaboré par Blumer (1958), *sense of group position*, permet également de comprendre pourquoi un tel préjugé peut se développer dans le cas français. La mise à distance sociale par la discrimination interviendrait à partir du moment où les groupes ont

conscience de leur position sociale les uns par rapport aux autres *et* voient leur position sociale menacée par un groupe qualifié d'« Autre » (27).

La conceptualisation des processus sociaux par lesquels les descendants de migrants turcs en Allemagne et maghrébins en France sont mis à l'écart de certaines positions pose une question qui a trait d'un point de vue théorique à la séquence des mécanismes de mise à distance sociale ou d'exclusion. Les résultats montrent que cette séquence n'est pas la même en France qu'en Allemagne. De fait, un processus de mise à distance sociale est sous-jacent à chaque modèle ou « philosophie » (Favell, 2001) d'intégration.

Ce qui est par ailleurs important d'un point de vue politique, ce sont les répercussions, aux niveaux individuel et sociétal, de ces deux types de mise à distance sociale. Alors que la relégation favoriserait l'entre-soi et le maintien des liens communautaires, ce qui peut être source de stabilité au niveau individuel comme sociétal, la discrimination engendrerait un fort sentiment de frustration pouvant déboucher sur un rejet de ce que représente la société. Les indicateurs tirés de l'exploitation de l'enquête Santé, inégalités et ruptures sociales (SIRS) (Parizot *et al.*, 2002) présentés dans l'Annexe II indiquent que les jeunes adultes d'origine maghrébine sont particulièrement nombreux à être méfiants envers la police et le système judiciaire (28). Par ailleurs, ils sont plus nombreux que les natifs français de la même tranche d'âge à vouloir changer la société de manière radicale, mais aussi plus nombreux à vouloir que la société soit laissée en l'état actuel. Ceci indiquerait une polarisation des orientations des jeunes. Au niveau sociétal, la façon dont les descendants de migrants turcs sont mis à distance sociale en Allemagne peut expliquer qu'il n'y ait quasiment jamais eu d'émeutes similaires à celles qui ont eu lieu régulièrement en France depuis le début des années 1980. Étant mis à distance dès l'école, leurs aspirations sont freinées et la déception sur le marché du travail serait moins forte. L'intériorisation des principes républicains par les descendants de migrants et la déception qui découle d'une promesse d'égalité non tenue seraient, entre autres, aux fondements des émeutes (pour une tentative d'explication de cette différence entre la France et l'Allemagne, voir Tucci, 2004 ; Tucci et Groh-Samberg, 2008 et l'ensemble des articles parus dans *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie/Revue suisse de sociologie*, 2008, 34, 2). Comme l'a montré Vallet (1996), l'école est considérée par les familles immigrées en France comme une voie importante de mobilité sociale. Compte tenu du lien fort existant entre origine sociale et parcours scolaire en

(27) Le comportement discriminatoire part également, selon Blumer (1958), d'une inégalité des positions relatives qui naît à un moment de l'histoire au cours duquel un groupe en domine un autre. De ce point de vue, la situation de domination qui résulte de l'histoire coloniale distingue les descendants de migrants turcs en Allemagne des descendants de migrants maghrébins en France.

(28) Les contrôles de police « au faciès », loin d'être rares en France, sont le symbole

d'une logique de domination souvent perçue par les jeunes comme un affront à leur statut de citoyen français. Jobard et Névanen (2007) ont par exemple montré à partir d'un travail empirique sur la période allant de 1965 à 2005 que les prévenus appartenant aux groupes des « Maghrébins » et des « Noirs » ont un taux d'emprisonnement à peu près deux fois supérieur à celui des prévenus du groupe des « Européens ».

Allemagne (Ocde, 2004c), il est possible que les parents qui appartiennent aux classes sociales les plus basses projettent moins leurs espoirs de réussite sociale dans l'école, en particulier dans l'enseignement général et supérieur.

\*  
\* \*

Cette recherche souhaite insister sur la particularité du destin des descendants des migrants turcs en Allemagne et maghrébins en France. Comparés aux descendants des migrants d'Europe du Sud et aux natifs du même âge, ils sont confrontés à des situations plus problématiques. Pour ceux et celles dont les parents sont originaires de Turquie, l'origine sociale n'explique pas à elle seule les différences constatées entre les groupes en termes de niveau de diplôme. L'origine « ethnoculturelle » vient se superposer à l'origine sociale et jalonne de barrières leur parcours d'intégration. Les résultats confirment les approches qui conçoivent l'intégration des populations immigrées comme des processus différentiels aboutissant, sous l'effet de facteurs structurels, institutionnels, communautaires et individuels, à des manières différentes de prendre place dans la société. Une caractéristique spécifique aux descendants des immigrés maghrébins est leur forte vulnérabilité face au chômage. L'obtention de diplômes de l'enseignement supérieur ne leur garantit pas l'accès au marché du travail : qu'ils soient peu ou hautement diplômés, ils ont un risque de chômage plus élevé que les natifs. En revanche, quand ils sont peu ou pas diplômés, les descendants de migrants turcs ont un risque aussi élevé d'être au chômage que les natifs allemands.

La perpétuation de la distance sociale en Allemagne, par le biais notamment de la relégation des descendants des immigrés turcs dans les emplois ouvriers, semble par ailleurs largement déterminée par la conception « particulariste » ou « différentialiste » de l'intégration nationale, d'une part, et par une reproduction de la segmentation du marché du travail fondée sur des critères ethnoculturels, d'autre part. L'invisibilité des descendants des immigrés turcs, conséquence de leur « enfermement » dans les emplois de l'industrie mais aussi de leur concentration au sein du secteur de la restauration, s'oppose en quelque sorte à la visibilité croissante des descendants des immigrés maghrébins en France, conséquence de leur fuite de l'emploi ouvrier et de leur tentative d'accès à de meilleures positions dans la hiérarchie sociale. Ainsi, la relégation favorise l'invisibilité des populations issues de l'immigration en Allemagne, alors que la discrimination va précisément de pair avec la visibilité croissante des descendants des migrants en France à un niveau de la hiérarchie sociale duquel leurs parents étaient absents jusqu'à présent.

Finalement, il faut se poser la question de la légitimation de ces logiques sociales. La relégation peut être perçue comme étant légitime puisqu'elle est le résultat d'une conception ethnique de l'appartenance nationale qui a une longue tradition ; par ce processus s'opère une séparation « ethnique » au sein du système scolaire qui produit un positionnement « quasi naturel » des jeunes générations dans les professions classiques de l'immigration du travail.

La différence entre les deux types de mise à distance sociale conceptualisés dans le présent article réside dans le moment auquel les différents mécanismes entrent en jeu. La relégation intervient tôt, dès l'école, alors que la discrimination intervient dans la transition vers le marché du travail. Ceci laisse supposer que la mise à distance sociale ne suit pas la même séquence selon les mécanismes à l'œuvre et le contexte national. Ainsi, les comparaisons internationales permettent de s'éloigner un peu des explications culturalistes et d'aller au cœur de la structure sociale et des institutions comme éléments explicatifs des modes de participation des enfants de migrants. Il est important de continuer dans cette voie la recherche sur les descendants de migrants dans différentes sociétés européennes, et au-delà.

**Ingrid TUCCI**

*DIW Berlin/SOEP  
Mohrenstraße 58 – 10117 Berlin – Allemagne*

*Centre Maurice Halbwachs – Cnrs-Ehess-Ens – Paris  
Équipe de recherche sur les inégalités sociales (ERIS)*

*itucci@diw.de*



ANNEXES

ANNEXE I. – *Caractéristiques sociodémographiques des jeunes adultes dans les échantillons exploités selon l'origine*

	France				Allemagne		
	Natifs français	Descendants de migrants européens	Descendants de migrants maghrébins	Descendants de migrants maghrébins*	Natifs allemands	Descendants de migrants européens	Descendants de migrants turcs
Âge moyen	29,5	27,6	29,9	27,7	29,9	28,7	28,3
Part des 18 à 30 ans	53,0	51,4	65,6	64,1	47,6	44,7	57,9
Part de femmes	50,5	49,8	49,8	48,9	51,2	45,7	44,5
De nationalité étrangère	-	13,7	11,0	20,4	-	75,6	79,8
Nés à l'étranger	-	15,9	14,2	26,5	-	35,7	54,2
Âge moyen à l'immigration	-	5,5	6,4	6,4	-	6,6	9,3
Ménage de plus de 3 personnes	42,4	44,9	48,4	59,1	32,3	42,4	62,8
En couple	56,5	57,5	41,3	38,4	35,9	38,2	62,9

Source : SOEP (2002) et enquête Étude de l'histoire familiale (1999). Données pondérées.

Note : \* Enquêtés dont les deux parents sont nés au Maghreb.

ANNEXE II. – *Indicateurs de confiance dans les institutions*

Origine	Natifs français	Descendants de migrants maghrébins
Part de ceux qui sont attachés aux principes de la République française	84,4	77,8
Part de ceux qui font confiance...		
aux partis	11,5	11,9
aux institutions politiques	37,0	36,1
à la police	63,1	46,4
au système judiciaire	62,4	50,1
au système scolaire	72,1	74,7
aux syndicats	30,1	43,5
Part de ceux qui pensent que la société devrait...		
être laissée en l'état actuel	1,9	6,4
être changée radicalement	7,3	17,1

Source : Enquête SIRS, enquêtés de 18 à 40 ans uniquement, données pondérées.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alba R.**, 2005. – « Bright vs. blurred boundaries : second-generation assimilation and exclusion in France, Germany, and the United States », *Ethnic and racial studies*, 28, 1, pp. 20-49.
- Alba R., Handl J., Müller W.**, 1994. – « Ethnische Ungleichheiten im deutschen Bildungssystem », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, 46, 2, pp. 209-237.
- Alba R., Nee V.**, 2003. – *Remaking the American mainstream. Assimilation and contemporary immigration*, Cambridge (MA), Harvard University Press.
- Alba R., Silberman R.**, 2002. – « Decolonization, immigration and the social origins of the second generation : the case of North Africans in France », *International migration review*, 36, 4, pp. 1169-1193.
- Bail C. A.**, 2008. – « The configuration of symbolic boundaries against immigrants in Europe », *American sociological review*, 73, 1, pp. 37-59.
- Beaud S.**, 2003. – *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte.
- Beaud S., Pialoux M.**, 2003. – *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard.
- Blumer H.**, 1958. – « Race prejudice as a sense of group position », *The Pacific sociological review*, 1, 1, pp. 3-7.
- Bogardus E. S.**, 1930. – « A race-relations cycle », *American journal of sociology*, 35, 4, pp. 612-617.
- 1933. – « A social distance scale », *Sociology and social research*, 17, pp. 265-271.
- Bourdieu P.**, 1983. – « Ökonomisches Kapital, kulturelles Kapital, soziales Kapital » dans **R. Kreckel** (hrsg.), *Soziale Welt*, « Soziale Ungleichheiten », 2, pp. 183-198.
- 1997. – *Méditations pascaliennes*, Paris, Le Seuil.
- Brinbaum Y., Cebolla-Boado H.**, 2007. – « The school careers of ethnic minority youth in France : success or disillusion ? », *Ethnicities*, 7, 3, pp. 445-474.
- Brinbaum Y., Kieffer A.**, 2005. – « D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance », *Éducation et formations*, 72, pp. 53-75.
- Brubaker R.**, 1992. – *Citizenship and nationhood in France and Germany*, Cambridge (MA), Harvard University Press.
- Bundesministerium für Bildung und Forschung (BMBF)**, 2006a. – *Bildung in Deutschland. Ein Indikatoren gestützter Bericht mit einer Analyse zu Bildung und Migration* : <http://www.bildungsbericht.de/>.
- 2006b. – *Berufsbildungsbericht 2008* : [http://www.bmbf.de/pub/bbb\\_08.pdf](http://www.bmbf.de/pub/bbb_08.pdf).
- Cadiou L., Guichard S., Maurel M.**, 2000. – « Disparités institutionnelles et flexibilité des marchés du travail dans l'UE », *Économie et statistique*, 332/333, pp. 49-63.
- Castles S., Miller M. J.**, 1993. – *The age of migration*, London, Macmillan.
- Cedey E., Foroni F.**, 2007. – *Les discriminations à raison de « l'origine » dans les embauches en France. Une enquête nationale par tests de discrimination selon la méthode du BIT*, Genève, Bureau international du Travail.
- Crul M., Vermeulen H.**, 2003. – « The second generation in Europe », *International migration review*, 37, 4, pp. 965-986.
- Cyrus N.**, 2005. – *Active civic participation of immigrants in Germany*, Country Report prepared for the European research project POLITIS, Oldenburg.
- Eder K., Rauer V., Schmidtke O.**, 2004. – *Die Einhegung des Anderen. Türkische, polnische und russlanddeutsche Einwanderer in Deutschland*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Entzinger H.**, 1999. – *Immigrants' political and social participation in the integration process*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, Political and social participation of immigrants through consultative bodies, pp. 9-40.

- Esser H.**, 1980. – *Aspekte der Wanderungssoziologie. Assimilation und Integration von Wanderern, ethnischen Gruppen und Minderheiten. Eine handlungstheoretische Analyse*, Darmstadt, Neuwied.
- Fassin D., Fassin É.** (dirs.), 2006. – *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte.
- Favell A.**, 2001. – *Philosophies of integration. Immigration and the idea of citizenship in France and Britain*, New York (NY), Palgrave [2<sup>e</sup> éd.].
- Flam H.**, 2008. – « On the institutional and agentic discrimination : migrants on the eight European labour markets » dans **G. Delanty, P. Jones, R. Wodak** (eds.), *Identity, belonging and migration*, Liverpool, Liverpool University Press, pp. 173-197.
- Galembert C. (de)**, 2005. – « La gestion publique de l'Islam en France et en Allemagne. Les modèles nationaux à l'épreuve » dans **R. Kastoryano** (dir.), *Les codes de la différence*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 175-202.
- Gans H. J.**, 1992. – « Second-generation decline : scenarios for the economic and ethnic futures of the post-1965 American immigrants », *Ethnic and racial studies*, 15, 2, pp. 173-192.
- Guénif-Souillamas N.** (dir.), 2006. – *La république mise à nu par son immigration*, Paris, La Fabrique.
- Goffman E.**, 1975. – *Stigma. Über Techniken der Bewältigung beschädigter Identität*, Frankfurt am Main, Suhrkamp [1<sup>re</sup> éd. 1967].
- Goldberg A., Mourinho D., Kulke U.**, 1996. – *Labour market discrimination against foreign workers in Germany*, Genève, Bureau international du Travail : <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/imp/imp07e.pdf>.
- Gomolla M., Radtke F.-O.**, 2002. – *Institutionelle Diskriminierung. Die Herstellung ethnischer Differenz*, Opladen, Leske und Budrich.
- Gordon M. M.**, 1964. – *Assimilation in American life. The role of race, religion, and national origin*, New York (NY), Oxford University Press.
- Groenemeyer A.**, 2006. – « Formes, sens et signification de la violence. Quelques impressions sur la situation allemande », *Déviance et société*, 30, 4, pp. 477-489.
- Heath A. F., Cheung S. Y.** (eds.), 2007. – *Unequal chances. Ethnic minorities in Western labour markets*, Oxford, Oxford University Press for the British Academy (Proceedings of the British Academy, 137).
- Heckmann F., Lederer H., Worbs S.**, 2001. – *Effectiveness of national integration strategies towards second generation migrant youth in a comparative perspective*, European forum for migration studies, Bamberg, University of Bamberg.
- Heß-Meining U.**, 2004a. – « MigrantInnen und Familie » dans **I. Bednarz-Braun, U. Heß-Meining**, *Migration, Ethnie und Geschlecht*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, pp. 97-131.
- 2004b. – « Geschlechterdifferenzen in der Bildungssituation von MigrantInnen » dans **I. Bednarz-Braun, U. Heß-Meining**, *Migration, Ethnie und Geschlecht*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, pp. 133-174.
- Hoffmann-Nowotny H.-J.**, 1973. – *Soziologie des Fremdarbeiterproblems*, Stuttgart, Enke Ferdinand Verlag.
- Jobard F., Névanen S.**, 2007. – « Discriminations dans les décisions judiciaires en matière d'infractions à agents de la force publique (1965-2005) », *Revue française de sociologie*, 48, 2, pp. 243-272.
- Kalter F., Granato N.**, 2007. – « Educational hurdles on the way to structural assimilation in Germany » dans **A. F. Heath, S. Y. Cheung** (eds.), *Unequal chances : ethnic minorities in Western labour markets*, Oxford, Oxford University Press for the British Academy (Proceedings of the British Academy, 137), pp. 271-319.
- Kastoryano R.**, 1996. – *La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité*, Paris, Armand Colin/Masson.
- 2003. – « Between Europe and nation-states : the Turkish transnational community » dans **R. Sackmann, B. Peters, T. Faist** (eds.), *Identity and integration. Migrants in Western Europe*, Ashgate, Aldershot, pp. 189-203.

- Lapeyronnie D.**, 1993. – *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Noiriel G.**, 1992. – *Population, immigration et identité nationale en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette.
- Ocde**, 2004a. – *Statistiques trimestrielles de la population active*, édition 04 : <http://hermia.sourceoecd.org/vl=1113971/cl=43/nw=1/rpsv/ij/ocdstats/16081161/v127n1/s1/p1>.
- 2004b. – *Regards sur l'éducation*, Paris, Ocde.
- 2004c. – *Apprendre aujourd'hui, réussir demain. Premiers résultats de PISA 2003*, Paris, Ocde.
- 2005. – *Regards sur l'éducation*, Paris, Ocde.
- Pachucki M. A., Pendergrass S., Lamont M.**, 2007. – « Boundary processes : recent theoretical developments and new contributions », *Poetics*, 35, 6, pp. 331-353.
- Parizot I., Chauvin P., Firdion J.-M., Paugam S.** (dirs.), 2002. – *Les mégapoles face au défi des nouvelles inégalités*, Paris, Flammarion (Médecine-Sciences).
- Park R. E.**, 1924. – « The concept of social distance as applied to the study of racial attitudes and racial relations », *Journal of applied sociology*, 8, pp. 339-344.
- Portes A.**, 2005. – « To assimilate or not... and to what mainstream ? Commentaires sur le livre de Richard Alba et Victor Nee, *Remaking the American mainstream*, délivrés à la conférence de l'Association américaine de sociologie », Philadelphie, 14 août 2005 : [http://cmd.princeton.edu/papers/To %20Assimilate %20or %20Not %20comments.pdf](http://cmd.princeton.edu/papers/To%20Assimilate%20or%20Not%20comments.pdf).
- Portes A., Rumbaut R. G.**, 2006. – *Immigrant America. A portrait*, Berkeley (CA), University of California Press [3<sup>e</sup> éd.].
- Portes A., Zhou M.**, 1993. – « The new second generation : segmented assimilation and its variants », *The Annals of the American Academy of political and social sciences*, 530, pp. 74-96.
- Quintini G., Martin J. P., Martin S.**, 2007. – *The changing nature of the school-to-work transition process in Oecd countries*, IZA Discussion Paper 2582 : <http://repec.iza.org/RePEc/Discussionpaper/dp2582.pdf>.
- Safi M.**, 2006. – « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », *Revue française de sociologie*, 47, 1, pp. 3-48.
- 2007. – *Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalités*, thèse de doctorat en sociologie, Paris, Ehess.
- Sayad A.**, 1999. – *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil.
- Schnapper D.**, 1992. – *L'Europe des immigrés. Essai sur les politiques d'immigration*, Paris, Éditions François Bourin.
- 1994. – *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de la nation*, Paris, Gallimard.
- 2007. – *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris, Gallimard.
- Schumann A.**, 2002. – *Zwischen Eigenwahrnehmung und Fremdwahrnehmung. Die Beurs, Kinder der maghrebinschen Immigration in Frankreich*, Frankfurt am Main, IKO-Verlag für Interkulturelle Kommunikation.
- Schweizerische Zeitschrift für Soziologie/Revue suisse de sociologie*, « Städtische Unruhen und Jugendgewalt : Deutsche und französische Perspektiven », « Violences urbaines et violence des jeunes : perspectives françaises et allemandes », 2008, 34, 2.
- Seifert W.**, 2007. – « Integration und Arbeit », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 22-23, pp. 12-19.
- Shibutani T., Kwan K. M.**, 1965. – *Ethnic stratification : a comparative approach*, New York (NY), Macmillan.
- Silberman R., Fournier I.**, 2007. – « Is French society truly assimilative ? Immigrants parents and offspring on the French labour market » dans **A. F. Heath, S. Y. Cheung** (eds.), *Unequal chances. Ethnic minorities in Western labour markets*, Oxford, Oxford University Press for the British Academy (Proceedings of the British Academy, 137), pp. 221-270.
- Simon G.**, 1991. – « France : a land of long-time yet unrecognized immigration », *Regional development dialogue*, 12, 3, pp. 115-126.

- Simon P.**, 2003. – « France and the unknown second generation », *International migration review*, 37, 4, pp. 1091-1119.
- SOEP Group**, 2001. – « The German socio-economic panel (GSOEP) after more than 15 years : overview » dans **E. Holst, D. R. Lillard, T. A. DiPrete**, « Proceedings of the 2000 fourth international conference of German socio-economic panel study users (GSOEP2000) », *Vierteljahrshefte zur Wirtschaftsforschung*, 70, 1, pp. 7-14.
- Statistisches Bundesamt**, 2007. – *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit*, Ergebnisse der Mikrozensus 2005, Fachserie 1, Reihe 2.2, Wiesbaden.
- Thomson M., Crul M.**, 2007. – « The second generation in Europe and the United States : how is the transatlantic debate relevant for future research in the European second generation ? », *Journal of ethnic and migration studies*, 33, 7, pp. 1025-1041.
- Tucci I.**, 2004. – « Konfliktuelle Integration ? Die sozialen Konsequenzen der Lage der türkischen Bevölkerung in Deutschland und der nordafrikanischen in Frankreich », *Berliner Journal für Soziologie*, 14, 3, pp. 299-317.
- 2009. – *Les descendants des immigrés en France et en Allemagne : des destins contrastés. Participation au marché du travail, formes d'appartenance et modes de mise à distance sociale*, thèse de doctorat en sociologie, Berlin, Humboldt Universität zu Berlin, Paris, École des hautes études en sciences sociales :  
[<http://edoc.hu-berlin.de/dissertationen/tucci-ingrid-2008-02-08/PDF/tucci.pdf>].
- Tucci I., Groh-Samberg O.**, 2008. – « Das enttäuschte Versprechen der Integration : Migrantennachkommen in Frankreich und Deutschland », *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie/Revue suisse de sociologie*, 34, 2, pp. 307-333.
- Vallet L.-A.**, 1996. – « L'assimilation scolaire des enfants issus de l'immigration et son interprétation : un examen sur données françaises », *Revue française de pédagogie*, numéro spécial « L'école et la question de l'immigration », 117, pp. 7-27.
- Vallet L.-A., Caille J.-P.**, 1996. – « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français : une étude d'ensemble », *Les dossiers d'Éducation et formations*, 67, pp. 1-153.
- 1999. – « Migration and integration in France. Academic careers of immigrants' children in lower and upper secondary school », article présenté à la conférence de l'ESF « Migrations and inter-ethnic relations in Europe », Obernai, 23-28 septembre.
- Van Zanten A.**, 2006. – « Une discrimination banalisée ? L'évitement de la mixité sociale et raciale dans les établissements » dans **D. Fassin, É. Fassin** (dirs.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, pp. 195-210.
- Waldinger R., Lim N., Cort D.**, 2007. – « Bad jobs, good jobs, no jobs ? The employment experience of the Mexican American second generation », *Journal of ethnic and migration studies*, 33, 1, pp. 1-35.
- Wimmer A.**, 2008a. – « Elementary strategies of ethnic boundary making », *Ethnic and racial studies*, 31, 6, pp. 1025-1055.
- 2008b. – « Ethnische Grenzziehung in der Immigrationsgesellschaft. Jenseits des Herder'schen Commonsense » dans **F. Kalter** (hrsg.), « Migration und Integration », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, 48, pp. 57-80.
- 2008c. – « The making and unmaking of ethnic boundaries : a multilevel process theory », *American journal of sociology*, 113, 4, pp. 970-1022.
- Zhou M.**, 1997. – « Segmented assimilation. Issues, controversies and recent research on the new second generation », *International migration review*, 31, 4, pp. 975-1008.